

ESSAI PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ERGOTHÉRAPIE (M.Sc.)

PAR
MÉGANE PRÉVOST-BREAULT

PRATIQUES SOCIALEMENT INCLUSIVES EN FAVEUR D'UNE OFFRE CULTURELLE
POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : LE CAS D'UN DIFFUSEUR DE
SPECTACLES DU QUÉBEC

DÉCEMBRE 2023

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

REMERCIEMENTS

Je souhaite d'abord remercier madame Marie-Michèle Lord, directrice d'essai, pour son soutien à mon projet. Je te remercie d'avoir saisi l'angle de ma recherche et d'avoir contribué à l'émergence de mes idées avec vivacité afin que je puisse bien exprimer les propos. Ton optimisme, ta créativité et ton implication ont su faire la différence dans la rédaction de cet essai.

Je tiens également à remercier tous les participants de cette étude. Votre enthousiasme, votre générosité dans les échanges et votre souci de rendre le milieu culturel socialement inclusif laissent présager qu'ensemble, il est encore possible d'améliorer la façon dont les offres de spectacles seront présentées. Par ailleurs, je souhaite remercier monsieur David Laferrière qui a agi à titre de réviseur externe. Vos commentaires constructifs m'ont permis d'assurer une justesse dans les propos et d'enrichir mes réflexions.

Ensuite, je désire remercier mes collègues de travail et d'université qui ont su être conciliants et reconnaître les moments pendant lesquels j'avais besoin de soutien. Votre engouement face à mon projet m'a procuré le courage de ne pas craindre de prendre une certaine direction même si je ne sais pas exactement où celle-ci me mènera.

Pour terminer, je remercie ma famille pour son soutien intarissable pendant mon cursus universitaire sans qui je ne pourrais vivre mon rêve aujourd'hui. Plus particulièrement, merci à ma sœur Amylie qui a su faire preuve de compréhension et m'encourager alors qu'elle était elle-même en période de rédaction. Enfin, merci à mes parents de m'avoir incitée à me dépasser et d'avoir cru en moi. Merci pour votre patience, votre indulgence, votre écoute et votre ton rassurant qui m'insufflaient de l'énergie lorsque j'en avais besoin, et ce, peu importe le moment de la journée. Vous m'avez appris à me faire confiance même lors de moments de doute. Merci pour votre amour inconditionnel. Je vous aime.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS	vi
RÉSUMÉ.....	7
1. INTRODUCTION.....	9
2. PROBLÉMATIQUE	11
2.1. Importance des activités culturelles	11
2.2. Accessibilité des activités culturelles	13
2.2.1. Inclusion sociale.....	13
2.2.2. Adaptations des salles de spectacles	14
2.3. Regard sur certaines pratiques innovantes du monde	16
2.4. Objectifs et questions de la recherche	19
2.5. Pertinence de la recherche.....	19
3. CADRE CONCEPTUEL	21
3.1. Diffuseur de spectacles.....	21
3.2. Situation de handicap	21
4. MÉTHODE	24
4.1. Devis de recherche	24
4.2. Partenaire.....	24
4.3. Participants	24
4.4. Recrutement des participants	25
4.5. Collecte de données.....	25
4.6. Analyse des données	26
4.7. Considérations éthiques.....	27
5. RÉSULTATS	28
5.1. Profil des participants.....	28
5.2. Portrait des résultats obtenus.....	28
5.3. Pratiques actuelles d'inclusion	29
5.3.1. Diversification de la clientèle.....	30
5.3.2. Accommodements et promotion inégale selon les situations de handicap	30
5.3.2.1. Accommodements en amont du déplacement du spectateur.....	31
5.3.2.2. Accommodements en aval du déplacement du spectateur	32
5.3.2.3. Promotion inégale selon les situations de handicap	32

5.3.3. Absence de plan d'action	33
5.4. Obstacles aux pratiques inclusives	34
5.4.1. Contraintes organisationnelles et enjeux de rentabilité	35
5.4.2. Contraintes architecturales et spécificités d'un spectacle.....	37
5.4.3. Inadéquation entre l'offre et les besoins et insatisfaction des pratiques mises en place	37
5.4.4. Méconnaissance et manque de formation du personnel	39
5.4.5. Variabilité du niveau de tolérance des spectateurs	39
5.5. Facilitateurs aux pratiques inclusives	40
5.5.1. Action intersectorielle	40
5.5.1.1. Attentes mutuelles entre le diffuseur et le producteur.....	41
5.5.1.2. Liens avec divers organismes et sources d'inspiration	41
5.5.2. Réflexions entourant la bonification de l'offre culturelle	42
5.5.2.1. Ce que le diffuseur fait déjà	42
5.5.2.2. Ce que le diffuseur souhaiterait faire	43
6. DISCUSSION	44
6.1. Manque d'encadrement des ressources	44
6.2. Urgence d'agir.....	45
6.2.1. Politique de formation des employés et éducation des spectateurs.....	45
6.2.2. Ombre sur certaines situations de handicap	47
6.2.3. Établissement d'un plan d'action.....	48
6.5. Limites et forces de l'étude.....	49
6.6. Retombées potentielles de l'étude.....	50
6.7. Perspectives de recherche.....	51
7. CONCLUSION	53
RÉFÉRENCES.....	54
ANNEXE A LETTRE D'APPUI DU PARTENAIRE	59
ANNEXE B COURRIEL DE RECRUTEMENT AUX PARTICIPANTS	60
ANNEXE C CANEVAS D'ENTREVUE.....	62
ANNEXE D CERTIFICATION ÉTHIQUE	65
ANNEXE E ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ	66

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Le Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (RIPPH, 2023b)	22
Figure 2.	Résumé des catégories et des thèmes émergents	29
Figure 3.	Résumé des pratiques actuelles d’inclusion	30
Figure 4.	Résumé des obstacles aux pratiques inclusives	34
Figure 5.	Résumé des facilitateurs aux pratiques inclusives	40

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACOA	Association canadienne des organismes artistiques
NBACL	New Brunswick Association for Community Living
OBNL	Organisme à but non lucratif
OEQ	Ordre des ergothérapeutes du Québec
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
RIPPH	Réseau international sur le Processus de production du handicap
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

RÉSUMÉ

Problématique : Les personnes en situation de handicap vivent des difficultés d'accès aux salles de spectacles québécoises. Pourtant, bien que de nombreuses pratiques variées visant leur inclusion existent, peu d'études permettent de comprendre ce qui est actuellement fait au Québec. **Objectif :** Cette étude vise à 1) Explorer les pratiques inclusives actuelles d'un diffuseur de spectacles du Québec; 2) Explorer les obstacles quant à l'implantation de ces pratiques; et 3) Explorer les facilitateurs quant à l'implantation de ces pratiques. **Cadre conceptuel :** Cet essai mobilise le Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH) qui permet d'analyser la façon dont les facteurs personnels et environnementaux d'une personne en situation de handicap interagissent. **Méthode :** Le devis de recherche est un devis qualitatif de type étude de cas et les participants ont été recrutés à l'aide d'une stratégie d'échantillonnage intentionnelle. Les données ont été collectées par groupe de discussion focalisée et analysées selon les étapes d'analyse thématique. **Résultats :** Concernant le premier objectif, les pratiques actuelles d'inclusion se détaillent en plusieurs thèmes, soit la diversification de la clientèle, les accommodements en amont et en aval du déplacement du spectateur, la promotion inégale selon les situations de handicap et l'absence de plan d'action. En ce qui a trait au deuxième objectif, les obstacles aux pratiques socialement inclusives sont illustrés par des contraintes organisationnelles et des enjeux de rentabilité, des contraintes architecturales et des spécificités d'un spectacle, d'une inadéquation entre l'offre et les besoins et d'une insatisfaction des pratiques mises en place, d'une méconnaissance et du manque de formation du personnel, puis d'une variabilité du niveau de tolérance des spectateurs. Relativement au troisième objectif, les facilitateurs aux pratiques socialement inclusives sont l'action intersectorielle, qui identifie les attentes mutuelles entre le diffuseur et le producteur, puis les liens avec divers organismes et sources d'inspiration, puis les réflexions entourant la bonification de l'offre culturelle, elle-même divisée selon ce que le diffuseur fait déjà, puis ce qu'il souhaiterait faire. **Discussion :** Le portrait des pratiques inclusives ainsi que les obstacles et les facilitateurs quant à leur implantation illustrent que les lieux de diffusion souffrent d'un manque d'encadrement et de ressources. De plus, une urgence d'agir se fait sentir sur le plan de l'environnement social où le manque de formation des employés et d'éducation des spectateurs à l'égard des personnes en situation de handicap fait obstacle à l'instauration des pratiques inclusives. De plus, certaines situations de handicap sont laissées dans l'ombre alors que des politiques d'inclusion ne sont pas instaurées de façon systématique pour certaines atteintes. En outre, établir un plan d'action clair à l'intention du diffuseur pour détailler les marches à suivre pour favoriser l'inclusion sociale serait important. **Conclusion :** De nombreuses pratiques socialement inclusives à l'intention des personnes en situation de handicap pouvant être instaurées dans les salles de spectacles existent, mais certains obstacles importants freinent leur actualisation. En étant au fait de cette situation, les ergothérapeutes peuvent mieux comprendre les aspects à considérer lors de l'accompagnement des clients dans cette activité.

Mots clés : situation de handicap, salle de spectacles, inclusion sociale, lieu de diffusion, ergothérapie.

ABSTRACT

Background: People with disabilities have difficulty gaining access to theaters in Quebec. And yet, while many practices aimed at their inclusion exist around the world, there are few studies to help us understand what is currently being done in Quebec. **Purpose:** This study aims to 1) Explore the current inclusive practices of a Quebec concert venue; 2) Explore the barriers to implementing these practices; and 3) Explore the facilitators to implementing these practices. **Framework:** This essay uses the Human Development Model - Disability Creation Process (HDM-DCP) to analyze the interaction between personal and environmental factors. **Method:** The research design was a qualitative case study and participants were recruited using a purposive sampling strategy. Data were collected by focus group and analyzed according to thematic analysis steps. **Results:** With regard to the first objective, current inclusion practices can be broken down into several themes: diversification of customers, accommodations upstream and downstream of the spectator's journey, unequal promotion according to disability situations and lack of action plans. With regard to the second objective, the obstacles to socially inclusive practices are illustrated by organizational constraints and profitability issues, architectural constraints and specificities of a show, mismatch between supply and needs and dissatisfaction of the practices, staff ignorance and lack of training, and variability of spectators' tolerance levels. With regard to the third objective, the facilitators of socially inclusive practices are intersectoral action, which identifies mutual expectations between concert venue and producer, partnerships with various organizations and inspirations, ideas surrounding the cultural offer's enhancement, itself divided according to what the concert venue is already doing and then what it would like to do. **Discussion:** The portrait of inclusive practices and the obstacles and facilitators to their implementation illustrate that concert venues suffer from a lack of support and resources. In addition, there is an urgent need for action in terms of social environment, where a lack of training and education regarding people with disabilities are obstacles to the introduction of inclusive practices. In addition, certain disability situations stay in the shade while inclusion policies are not systematically set up for certain conditions, apart from those concerning wheelchair accessibility. In addition, it would be important to establish a clear action plan for the concert venue, detailing the steps to be taken to promote social inclusion of people with disabilities. **Conclusion:** There are many socially inclusive practices for people with disabilities that can be implemented in concert venues, but there are some significant barriers to their actualization. By being aware of this situation, occupational therapists can better understand the aspects to consider when accompanying clients in this activity.

Key words: disability, concert hall, social inclusion, concert venue, occupational therapy.

1. INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années, assister à des représentations dans des salles de spectacles constitue l'une des activités culturelles privilégiées par des millions de Québécois (Gouvernement du Québec, 2022b). De plus, participer à cette occupation comporte de nombreux bienfaits sur les plans de la qualité de vie et du bien-être des individus. Parallèlement, il est reconnu que les personnes en situation de handicap vivent des difficultés d'accès sur les plans social et physique, puis une certaine exclusion des milieux culturels. Pourtant, il existe une variété de pratiques inspirantes qui visent leur inclusion sociale et qui ne sont pas adoptées de façon systématique et permanente par toutes les salles québécoises. Parmi les différentes instances du milieu des arts de la scène, il est possible d'y retrouver les diffuseurs de spectacles qui exploitent les salles et qui assurent de nombreux aspects relatifs à la diffusion (Artère, s.d.). Ces organisations sont donc à même d'identifier les obstacles et les facilitateurs concernant l'instauration des pratiques socialement inclusives dans les salles de spectacles.

Dans la littérature, un fossé existe entre l'émergence de pratiques socialement inclusives pour les personnes en situation de handicap dans les salles de spectacles et leur application systématique et continue en contextes réels québécois. Puisque les lieux de diffusion constituent un environnement permettant la rencontre entre les spectateurs et les offres culturelles, il apparaît pertinent d'interroger leurs pratiques actuelles et les raisons pour lesquelles certaines d'entre elles sont adoptées ou non. Pour cette raison, les pratiques socialement inclusives d'un diffuseur majeur québécois seront explorées, ainsi que les obstacles et les facilitateurs quant à l'implantation de ces pratiques.

Pour ce faire, la problématique fera d'abord état de l'importance du sujet d'étude, tout en faisant valoir les pertinences professionnelle, scientifique et sociale du projet. Puis, le cadre conceptuel utilisé pour traiter l'objet d'étude sera défini. Ensuite, la méthode détaillant notamment les types de devis et d'échantillonnage, puis la collecte de données et l'analyse, sera fournie. La section suivante sera celle des résultats qui rendront compte d'une description des participants ainsi que des thèmes principaux ayant émergé lors de la collecte de données menée par groupe de discussion focalisée. En outre, la discussion mettra en lumière une critique des résultats tout en statuant sur la façon dont les objectifs de l'étude ont été atteints, en établissant des liens avec les

écrits issus de la problématique et en s'appuyant sur le cadre conceptuel choisi. Les forces et les limites de la recherche seront également exposés. Pour conclure, une synthèse des propos et des pistes de recherche pertinentes seront spécifiées.

2. PROBLÉMATIQUE

2.1. Importance des activités culturelles

Les activités culturelles constituent un thème large pour lequel différentes instances y attribuent une définition. Plus précisément, le Gouvernement du Québec (2023a) les définit comme étant des « activités qui favorisent les rencontres entre les artistes, les artisans, les travailleurs culturels et leurs concitoyens dans le but de promouvoir et faire connaître les arts ». De son côté, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2023) les reconnaît comme des « activités qui incarnent ou transmettent des expressions culturelles indépendamment de la valeur commerciale qu'elles peuvent avoir, [et qui] peuvent être une fin en soi ou contribuer à la production de biens et de services culturels ». Parallèlement, sans chercher à fournir une définition exacte des activités culturelles, il est possible de mieux comprendre ce terme en explorant les contextes dans lesquels plusieurs auteurs l'exploitent. En effet, elles couvrent de nombreuses catégories « [...] d'expression artistique comme le théâtre, la musique, l'art lyrique, la danse, la peinture [et] la sculpture » (Agid et Tarondeau, 2003, p. 4). À cette liste s'ajoutent aussi le dessin, la production d'un spectacle ou d'un court métrage, les ateliers de création divers et le chant (Gouvernement du Québec, 2023b; Valentin, 2019). En adéquation avec ces aspects définis, il est donc possible d'affirmer qu'assister à des représentations dans une salle de spectacles fait partie d'un type d'activités culturelles.

Plus particulièrement, sur le plan d'assister à des représentations en salle de spectacles, il est reconnu que s'engager dans cette activité entraîne plusieurs bienfaits, tels qu'une opportunité de socialiser, d'accroître un sentiment d'appartenance, de laisser vaguer l'imaginaire, de sortir de la routine ou d'augmenter sa compréhension sur le monde (Corbett, 2016; Marleau, 2021). De plus, Fancourt et Steptoe (2019) rapportent que l'engagement dans les arts peut améliorer la cohésion sociale, réduire les inégalités, iniquités et stigmatisations en santé, améliorer le bien-être, etc. En plus d'avoir des impacts non négligeables sur la santé, il s'agit également d'une occupation pouvant être signifiante pour plusieurs personnes. Or, les difficultés d'accès à cette occupation, telles que vécues lors de la pandémie lorsque des établissements destinés aux activités culturelles ont été limités, puis fermés (Institut national de santé publique du Québec, 2022), ont alors eu un impact important sur la santé et le bien-être (Hill, 2021; Worsley et al., 2022). Plus particulièrement, ces

restrictions ont engendré de nombreuses répercussions négatives, comme l'isolement social, puis un sommeil et une humeur perturbés (Charnock et al., 2021; Marleau, 2021).

Par ailleurs, il est possible de constater qu'assister à des spectacles constitue une des activités significatives privilégiées par les Québécois. En fait, à chaque année, un nombre important d'individus choisit d'assister à une ou à plusieurs représentations en arts de la scène. Bien que la fermeture des établissements en mars 2020 ait forcé l'Observatoire de la culture et des communications du Québec à estimer certaines données manquantes pour la recension de l'année 2019, il demeure que plus de 21 600 représentations aient été offertes et que 8 730 000 spectateurs aient assisté à des spectacles de tout genre (théâtre, danse, musique, chanson, variétés) dans l'ensemble des salles de spectacles du Québec en 2019 (Gouvernement du Québec, 2022b). Ainsi, des millions de québécois choisissent, à chaque année, d'assister à des spectacles de types variés, ce qui est d'ailleurs une occupation considérée comme l'occasion de contribuer à une meilleure qualité de vie et au bien-être individuel (Groupe de recherche Environics, 2017).

Cependant, toutes ces données ne font pas état du nombre de personnes distinctes qui ont assisté à des spectacles, c'est-à-dire qu'une même personne puisse être allée voir plusieurs spectacles pendant l'année et être comptabilisée à chaque fois parmi l'assistance totale recensée. De plus, elles ne permettent pas d'obtenir la représentativité complète du profil de tous les types de clientèles qui ont assisté à ces spectacles. D'ailleurs, même lorsque des enquêtes de profils de la clientèle sont publiées, celles-ci résument les profils démographiques selon le genre, l'âge, le revenu, l'état matrimonial, la taille du ménage, l'occupation principale ou le lieu de fréquentation des individus (Garon, 2009; Ministère de la Culture et des Communications, 2000). Pour l'instant, ces données n'indiquent donc pas d'emblée si certains spectateurs vivent une situation de handicap. Pourtant, comme cité par l'Office des personnes handicapées du Québec [OPHQ] (2022a), l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 recense un total d'environ 1 053 350 personnes âgées de 15 ans et plus au Québec qui présentent au moins une incapacité, par exemple au niveau de la vision, de l'audition, de la mobilité ou du développement. Cela signifie donc qu'une proportion importante de personnes vivant avec des incapacités vivent au Québec. Il est possible de poser l'hypothèse qu'elles assistent ou aient envie d'assister à des représentations dans des salles de spectacles, comme plusieurs Québécois.

2.2. Accessibilité des activités culturelles

Il est reconnu que les personnes en situation de handicap peuvent vivre une certaine exclusion des milieux culturels. À titre d'exemple, sur le plan social, Culture Relax (2022) relate que l'accès aux salles de spectacles est parfois refusé à des individus dont la situation de handicap expose des comportements atypiques comme des « applaudissements à contretemps [ou des rires bizarres] » qui attireront des regards mauvais et des réflexions de la part d'autres spectateurs. Cela aura pour conséquence que les personnes en situation de handicap seront mal à l'aise et quitteront (Culture Relax, 2022). D'autres situations sont également dénoncées, comme le fait Corbett (2016) qui dénonce la stigmatisation incessante que vivent les personnes atteintes de difficultés sur le plan de la santé mentale lorsqu'elles assistent à des spectacles, notamment via la prolifération de commentaires négatifs à leur endroit. Sur le plan de l'accessibilité physique, d'autres barrières peuvent contribuer à l'exclusion sociale sur les sites de spectacles. À titre d'exemple, en 2017, la journaliste Vallet rapportait à La Presse de nombreux obstacles qui étaient rencontrés par des spectateurs en situation de handicap, comme l'impossibilité d'accéder à des toilettes réglementaires aux normes, le manque de conformité de certains lieux au Code de la construction, la nécessité de composer avec le service de transport adapté, etc. En bref, afin de jeter un regard critique sur la situation, ces exemples mènent à l'importance de s'attarder aux principes d'inclusion sociale, car ceux-ci permettent de réfléchir aux enjeux relatifs à l'accessibilité des activités culturelles.

2.2.1. Inclusion sociale

L'inclusion sociale « [...] consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société » (Laidlaw Foundation, s.d., cité dans Bouquet, 2015). De plus, être en situation d'inclusion sociale signifie notamment qu'une personne ait le sentiment d'être acceptée par sa communauté et d'y appartenir, puis qu'elle ait la possibilité de participer à des activités en fonction de ses préférences tout en entretenant des interactions positives avec ses pairs (New Brunswick Association for Community Living [NBACL], s.d.; Schlein et al., 2002). Il est nécessaire que l'inclusion des personnes en situation de handicap soit perçue comme étant une urgence sociétale sur laquelle il faut agir (Carbonneau et al., 2019). D'ailleurs, elle est indispensable afin de protéger les droits fondamentaux des individus (UNESCO, 2023). Puis, il est connu que des personnes en situation de handicap peuvent avoir l'impression de ne pas être présentes dans la communauté et

de ne pas avoir accès aux activités qu'elles souhaitent (NBACL, s.d.). Il est également rapporté que certaines d'entre elles ne se sentent pas les bienvenues, mais plutôt « comme une préoccupation de second ordre » pour laquelle les sentiments d'incompréhension sont exacerbés (Gouvernement du Canada, 2022). Cela étant dit, il est reconnu que l'accès à la culture est considéré comme un levier « en faveur de l'amélioration du bien-être et de la création d'un sens d'appartenance et d'identité partagée », ce qui favorise l'inclusion sociale (UNESCO, 2023).

2.2.2. Adaptations des salles de spectacles

Parmi les adaptations favorisant l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap dans les salles de spectacles, l'une d'entre elles est déjà instaurée de façon systématique dans pratiquement chaque salle au Québec, soit celle concernant l'accessibilité du lieu en fauteuil roulant. En effet, depuis plusieurs années, des normes telles que celles concernant des parcours sans obstacle, des aires de plancher et des rampes d'accès, sont exigées auprès de différents bâtiments, notamment les salles de spectacles, afin d'assurer l'uniformisation, la sécurité et l'accessibilité des lieux pour les personnes en situation de handicap (Gouvernement du Québec, 2022a). Plus spécifiquement, le Code de construction de la Régie du bâtiment établit le nombre minimum de places pour fauteuils roulants qui sont exigées dans les salles selon leur capacité d'accueil (Gouvernement du Québec, 2022a) et seuls les bâtiments construits avant 1976 peuvent être exemptés de s'y conformer (Vallet, 2017). Puis, au Québec, un guide pratique d'accessibilité universelle a également été élaboré afin de résumer ces normes et d'expliquer de façon plus concise ce qui est attendu, ce qui constitue un document pertinent à utiliser par les diffuseurs (Ville de Québec et Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, 2010). Dans les dernières années, plusieurs médias québécois, comme La Presse et Radio-Canada, ont rapporté que ces modifications facilitent l'inclusion des clients à mobilité réduite lorsque les salles de spectacles se conforment aux normes précédemment nommées (Duval, 2019 ; Vallet, 2017). Cependant, ces règles contribuent seulement à l'inclusion des personnes ayant des limitations physiques.

Les paragraphes suivants détaillent une liste non exhaustive des principales pratiques inscrites dans le Guide de références pour le milieu culturel, rédigé en 2021 par l'organisme Kéroul qui agit pour le tourisme et la culture pour les personnes à capacité physique restreinte. Dans ce guide, de nombreuses ressources dans le milieu des salles de spectacles sont aussi approfondies. Le lecteur désirent les connaître davantage est invité à consulter le document en question. Ainsi,

dans le cadre de cet essai, seules les pratiques inspirantes à l'intention de l'inclusion des spectateurs en situation de handicap dans les salles de spectacles seront fournies.

Plus particulièrement, Kéroul (2021) explique diverses accommodations qui peuvent être faites pour les clientèles en fauteuil roulant, soit prévoir une plateforme surélevée pour assurer leur sécurité lors d'un spectacle où les spectateurs sont en station debout, puis des tables suffisamment hautes pour consommer des services du bar. Il est aussi suggéré de former les membres du personnel de façon à ce qu'ils connaissent bien l'inventaire et le fonctionnement des équipements que le lieu possède, comme des fauteuils roulants supplémentaires. De plus, un guide de procédure à l'intention des employés afin qu'ils renseignent bien les clients est conseillé.

Sur le plan de la surdité, Kéroul (2021) poursuit en décrivant les nombreuses aides à l'audition disponibles, soit les systèmes de modulation de fréquence avec récepteur, les systèmes FM ou infrarouges, les systèmes de boucles magnétiques et, enfin, les services de réseau Wi-Fi qui permettent aux clients de connecter leur cellulaire afin d'avoir accès au système d'amplification des sons. D'autre part, des services de surtitres ou de sous-titres, d'interprétation en langue des signes et d'audiodescription sont proposés. Il existe également la technologie appelée « souffleurs d'images [qui permettent] aux personnes malvoyantes ou aveugles de recevoir à l'oreille une description des images d'un spectacle » assurée par des artistes ou des étudiants (Kéroul, 2021). Puis, il existe d'autres pratiques, comme des dispositifs et des mobiliers vibrants ou des programmes écrits en gros caractères ou en braille. Enfin, il est suggéré d'offrir la possibilité aux spectateurs de se préparer aux spectacles en vivant des visites guidées descriptives et tactiles, ou en ajoutant des vidéos, des visites virtuelles ou des guides de repères visuels dans l'onglet d'accessibilité du site web de la salle de spectacles (Kéroul, 2021).

Par ailleurs, il est important de mentionner que certaines « performances décontractées » (ou *Relaxed Performances*) sont pratiquées dans quelques salles au Québec, comme au Théâtre Espace Libre, à la Tohu ou aux Grands Ballets Canadiens (British Council, 2019; Centre national de danse-thérapie, 2022 ; Tohu, 2023). Ces spectacles ont d'abord été adoptés en Angleterre il y a environ dix ans et sont conçus de façon à répondre aux besoins des individus atteints de diverses difficultés, par exemple sur les plans sensoriel, intellectuel ou neurologique, car il est reconnu qu'il puisse être anxiogène et difficile pour des personnes en situation de handicap d'accéder à des salles

non adaptées et dont les règles sont strictes (Montréal, arts interculturels, 2023; Siag, 2018). Pour cette raison, certaines modifications ont été réfléchies afin d'offrir un accès inclusif et les personnes ayant suivi des formations par rapport à ces pratiques sont notamment des producteurs, des acteurs, des metteurs en scène et des directeurs artistiques (British Council, 2019). Également, les adaptations concernent l'environnement de la salle et la représentation en soi (British Council, 2019). Par exemple, des outils d'accompagnement, des histoires visuelles, une présentation des interprètes, une réduction de la stimulation sensorielle, la permission de circuler et de discuter pendant la représentation, la possibilité d'obtenir des cache-oreilles ou des peluches lestées sont toutes des modifications apportées lors de performances décontractées (British Council, 2019; Montréal, arts interculturels, 2023).

Dans les derniers paragraphes, de nombreuses idées inspirantes seront détaillées et certaines d'entre elles ont fait l'objet d'études qui ont été menées dans d'autres pays. Pour ces raisons, trois recherches seront davantage approfondies dans les sections suivantes.

2.3. Regard sur certaines pratiques innovantes du monde

Aux États-Unis, une étude menée par Giserman-Kiss et ses collègues en 2019 avait comme objectif général d'évaluer les expériences de personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme qui ont assisté à des représentations de théâtre immersives. Ces spectacles avaient la caractéristique d'offrir plusieurs accommodations environnementales spécifiques mises en place par la troupe de théâtre. En bref, cinq meilleures pratiques ont émergé de cette étude, touchant notamment l'introduction au matériel avant le spectacle, la création d'histoires sociales, la présentation d'une séquence d'événements précise aux participants pendant le spectacle, l'équilibre des supports sensoriels offerts et différentes modifications environnementales, comme la création d'aires de repos au sein du lieu de diffusion. Cependant, la critique principale de cet article, en regard de la pertinence du présent projet d'étude, est au niveau de l'applicabilité concrète des moyens réfléchis et le rôle que doit jouer le diffuseur de spectacles. En effet, d'une part, il n'est pas indiqué la manière dont les accommodations peuvent être instaurées afin d'être permanentes et efficaces dans les salles de spectacles. Le niveau d'implication des différentes parties, comme les acteurs, la production et le diffuseur, n'est pas explicité. D'autre part, bien que ces idées soient innovantes, l'étude a été menée strictement auprès d'enfants ayant des besoins particuliers et dans le cadre d'un festival conçu spécifiquement pour ces pratiques. Ainsi, ce projet n'a pas été mené

lors d'un évènement réunissant autant des personnes avec et sans situations de handicap. Il est donc nécessaire de vérifier quelle est la perception des diffuseurs québécois sur la possibilité d'implanter une telle pratique, par exemple au niveau de la coordination de celle-ci, afin de viser l'inclusion de toutes les clientèles. En effet, bien que l'inclusion des personnes en situation de handicap soit un droit, celui-ci est régulièrement bafoué par la stigmatisation de ces personnes par des individus qui ne vivent pas cette situation (Corbett, 2016). Il apparaît donc primordial de réussir à créer un environnement favorable à la rencontre de ces clientèles dans une même salle de spectacle, sans créer un fossé ni exacerber le phénomène d'exclusion que pourrait engendrer l'implantation de pratiques innovantes.

Une étude visant à examiner l'impact de la description auditive sur la qualité d'une expérience théâtrale, puis à évaluer l'accessibilité et la façon dont l'environnement peut entraver ou faciliter la participation à une sortie au théâtre, a été menée par Fergizer et ses collègues en 2020. Les participants étaient aveugles ou malvoyants. Parmi eux, certains ont assisté à des pièces avec et sans description auditive, tandis que d'autres ont assisté uniquement à celles avec description. Plus précisément, la narration auditive consistait à ce qu'une personne assure la description, en temps réel, du contenu visuel de la scène, comme les costumes, les jeux de lumières, le non-verbal des personnages, etc. L'expérience était statistiquement améliorée lorsque le jeu était narré auditivement en même temps d'assister à la pièce de théâtre, bien que ce résultat positif découle au-delà de la description. En effet, les facilitateurs à l'accessibilité avant le spectacle ont joué un rôle déterminant dans les résultats positifs obtenus. Ces éléments étaient notamment l'accès à des descriptions permettant de mieux comprendre les rôles et les actions sur la scène, la possibilité d'augmenter leur familiarité tactile avec les accessoires utilisés lors du spectacle, puis l'opportunité de rencontrer la production, les acteurs et le narrateur (Fergizer et al., 2020). Au Québec, la description auditive apparaît innovante considérant qu'il n'existe qu'une seule entreprise offrant ce type de service (Connec-T, s.d.). Outre cela, dans la plupart des salles québécoises, seule la possibilité de louer, gratuitement, un système pour malentendant lors de la diffusion de spectacles est possible. Cependant, ce système ne fait pas office de narration. Il permet plutôt d'amplifier, en direct, les sons produits dans la salle (Association des Devenus Sourds et des Malentendants du Québec, 2015). De plus, l'étude de Fergizer et ses collègues (2020) a permis de recueillir la perception et la satisfaction des personnes en situation de handicap, mais pas celles des diffuseurs.

Pourtant, plusieurs implications sont nécessaires afin de vérifier la faisabilité de donner accès, de façon sécuritaire et sans nuire à la préparation avant-spectacle des comédiens, à l'espace scénique, à leur équipe et aux accessoires. Il est donc tout indiqué de recueillir la perception des diffuseurs sur ces aspects.

Ensuite, il a été démontré que sensibiliser et former les membres du personnel des salles de spectacles à collaborer avec des ergothérapeutes afin de rendre positive l'expérience des clients avec des besoins particuliers s'avèrent engendrer des impacts positifs sur la participation aux loisirs de personnes en situation de handicap (Fletcher et al., 2018). D'une part, comme décrit dans l'article, les ergothérapeutes offrent une expertise unique grâce à leur approche holistique et fonctionnelle et peuvent être experts en planification de la participation. Il peut donc être pertinent de favoriser une collaboration entre eux et les employés afin de former ceux-ci à comprendre les besoins des personnes en situation de handicap, à se concentrer davantage sur les caractéristiques de ces dernières plutôt que sur leur diagnostic, à faire preuve d'une approche inclusive et à rendre positive l'expérience vécue en salle. En somme, Fletcher et ses collègues (2018) proposent de soutenir le personnel qui exprime ses préoccupations face à ces aspects et de l'aider à comprendre la complexité des conditions qui limitent la participation de certaines clientèles afin de contribuer à la construction d'un environnement facilitant. Cette idée innovante a été menée aux États-Unis dans une salle de spectacles dans laquelle des programmes de planification et de participation étaient déjà mis en place. Les conclusions de l'étude ne permettent donc pas de s'assurer de la reproductibilité des résultats dans un milieu de diffusion n'offrant pas un tel programme et n'expliquent pas les facilitateurs et obstacles liés à la formation du personnel. Ainsi, bien que l'inclusion et l'accessibilité optimale des salles de spectacles passent aussi par la formation du personnel en place dans les lieux de diffusion, il est nécessaire de recueillir la perception des diffuseurs québécois sur ces pratiques.

En somme, la problématique fait état du fait que de nombreuses pratiques innovantes ont émergé à travers le monde concernant l'inclusion de personnes en situation de handicap dans les salles de spectacles. Cependant, ce ne sont pas toutes ces pratiques qui sont instaurées de façon systématique et permanente dans chaque salle québécoise. Il existe donc un fossé entre l'émergence de ces pratiques inclusives et leur application en contextes réels. Pour ces raisons, il apparaît pertinent d'interroger les employés d'une organisation québécoise de diffusion afin d'obtenir un

portrait des pratiques inclusives actuelles et d'explorer les obstacles et les facilitateurs quant à l'implantation de ces pratiques.

2.4. Objectifs et questions de la recherche

Pour donner suite à ces constats, l'objectif de recherche est d'explorer les pratiques socialement inclusives d'un diffuseur de spectacles qui sont favorables à la participation à une offre culturelle pour les personnes en situation de handicap. Plus spécifiquement, l'étude vise à 1) Explorer les pratiques socialement inclusives actuelles d'un diffuseur de spectacles du Québec; 2) Explorer les obstacles quant à l'implantation de ces pratiques; et 3) Explorer les facilitateurs quant à l'implantation de ces pratiques.

2.5. Pertinence de la recherche

Sur le plan scientifique, explorer les pratiques socialement inclusives accompagnées des obstacles et des facilitateurs les entourant permet d'approfondir davantage la façon dont les environnements physique et social influencent l'occupation d'une personne, notamment lorsque celle-ci est atteinte d'une situation de handicap.

Sur le plan professionnel, la recherche s'inscrit dans un contexte d'exploration de pratiques inclusives qui origine d'une préoccupation quant à l'accessibilité d'une occupation signifiante pour les personnes en situation de handicap, ce qui est un des éléments centraux à la profession de l'ergothérapie (Ordre des ergothérapeutes du Québec [OEQ], 2008). Cette étude est en adéquation avec la vision ergothérapique qui promeut la participation et la justice occupationnelles, ce qui signifie que chaque individu a le droit de participer à des occupations qu'il considère comme importantes (OEQ, 2023). Ainsi, en explorant les obstacles et les facilitateurs des pratiques socialement inclusives, il sera possible d'être sensibilisés et de mieux comprendre le contexte réel dans lequel l'activité d'assister à des représentations dans des salles de spectacles est offert par les diffuseurs aux personnes en situation de handicap.

Sur le plan social, plusieurs écrits existent sur l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap dans le domaine des arts de la scène, plus particulièrement lorsqu'elles agissent en tant qu'actrices ou comédiennes dans des pièces adaptées à leurs capacités (Corbett, 2016; Kéroul, 2021). En 2020, Exeko a publié des articles de la Charte pour une culture accessible, inclusive et

équitable qui proposent des pistes d'action afin de répondre à ces enjeux rencontrés au sein d'organisations et d'institutions culturelles. De nombreux groupes ont collaboré à la rédaction, dont des diffuseurs, des producteurs et des organismes. Cependant, à la connaissance de la chercheuse principale, aucun écrit n'aborde l'adoption des pratiques inclusives strictement selon l'angle d'un diffuseur de spectacles, ce dernier s'avérant pourtant être la courroie de communication entre les spectateurs, les compagnies de production et les artistes (Beaudoin, 1996). Pour cette raison, il apparaît pertinent d'approfondir davantage les pratiques inclusives mises en place à l'intention des personnes en situation de handicap dans les salles de spectacles.

3. CADRE CONCEPTUEL

Cette section décrit les principaux concepts qui seront utilisés pour traiter l'objet de la présente étude et qui permettront d'assurer la cohérence conceptuelle tout au long de l'essai. De plus, le cadre conceptuel qui guidera les réflexions sera explicité.

3.1. Diffuseur de spectacles

Un diffuseur de spectacles se définit comme un organisme qui se sert d'une salle ou qui la loue afin d'offrir des spectacles, puis qui achète ceux-ci « à des producteurs et obtient ainsi le droit de les présenter pour un certain nombre de représentations [en plus d'assurer] tous les coûts liés à la présentation » (Artère, s.d.). Ainsi, des aspects tels que la promotion des spectacles, le paiement d'un cachet aux producteurs, le développement de l'auditoire, la billetterie, la technique ou la sécurité des lieux sont tous assurés par le diffuseur (Artère, s.d.; Association canadienne des organismes artistiques [ACOA], s.d.). Par ailleurs, différents types de diffuseurs existent, tels que les diffuseurs spécialisés ou pluridisciplinaires (Laferrière, 2021). Au Québec, ces derniers regroupent cinq familles de structures de gouvernance différentes, soit les Organismes à but non lucratif [OBNL] ayant un mandat de gestion octroyé par une ville ou une municipalité, les Corporations ayant un mandat de gestion d'une institution d'enseignement, les diffuseurs municipaux, les sociétés d'État et les diffuseurs privés (Laferrière, 2021). De plus, ils présentent rarement des spectacles uniques plus d'un soir à la fois, sont très peu souvent propriétaires de la salle exploitée et des équipements, puis sont moins soutenus par l'aide publique, ce qui fait en sorte que des difficultés d'initiatives structurantes ainsi qu'une fragilité du modèle d'affaires soient observées (Laferrière, 2021). D'ailleurs, ce modèle indique que ce type de diffuseur se repose presque exclusivement sur les revenus autonomes de la vente de billets. Une fois « les cachets garantis, les redevances et les droits de diffusion à verser, c'est plus de 70% des revenus moyens des spectacles, et 81% des ventes de billets, qui s'envolent », ce qui fait en sorte qu'au plus 30% des revenus soient disponibles afin de répondre aux mandats et de faire des profits (Laferrière, 2021).

3.2. Situation de handicap

D'une part, le mot « handicap sert de terme générique pour désigner les déficiences, les limitations d'activités ou les restrictions de participation » (Organisation mondiale de la Santé,

2001, p. 3). Les restrictions de participation doivent être considérées lorsqu'il est question de situation de handicap. En effet, le rôle de l'interaction entre une personne et son environnement est majeur et influence de manière importante ce qu'une personne pourra faire ou non. Cette interaction est centrale et explicitement présentée dans le modèle conceptuel appelé le Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH) de Fougeyrollas et ses collègues (1998). En effet, le MDH-PPH permet d'analyser le « niveau d'adéquation entre l'environnement et les caractéristiques d'une personne ou d'une population », ce qui signifie qu'une personne sera en situation de handicap lorsqu'un environnement ne lui permet pas de participer à ses habitudes de vie ou d'exercer ses droits de la même manière que les autres (Réseau international sur le Processus de production du handicap [RIPPH], 2023b). Le MDH-PPH met en lumière les domaines conceptuels des facteurs personnels et des facteurs environnementaux qui interagissent de façon dynamique et qui déterminent le résultat de la performance dans la réalisation des habitudes de vie des personnes (Fougeyrollas et al., 1998, p. 10) (voir Figure 1).

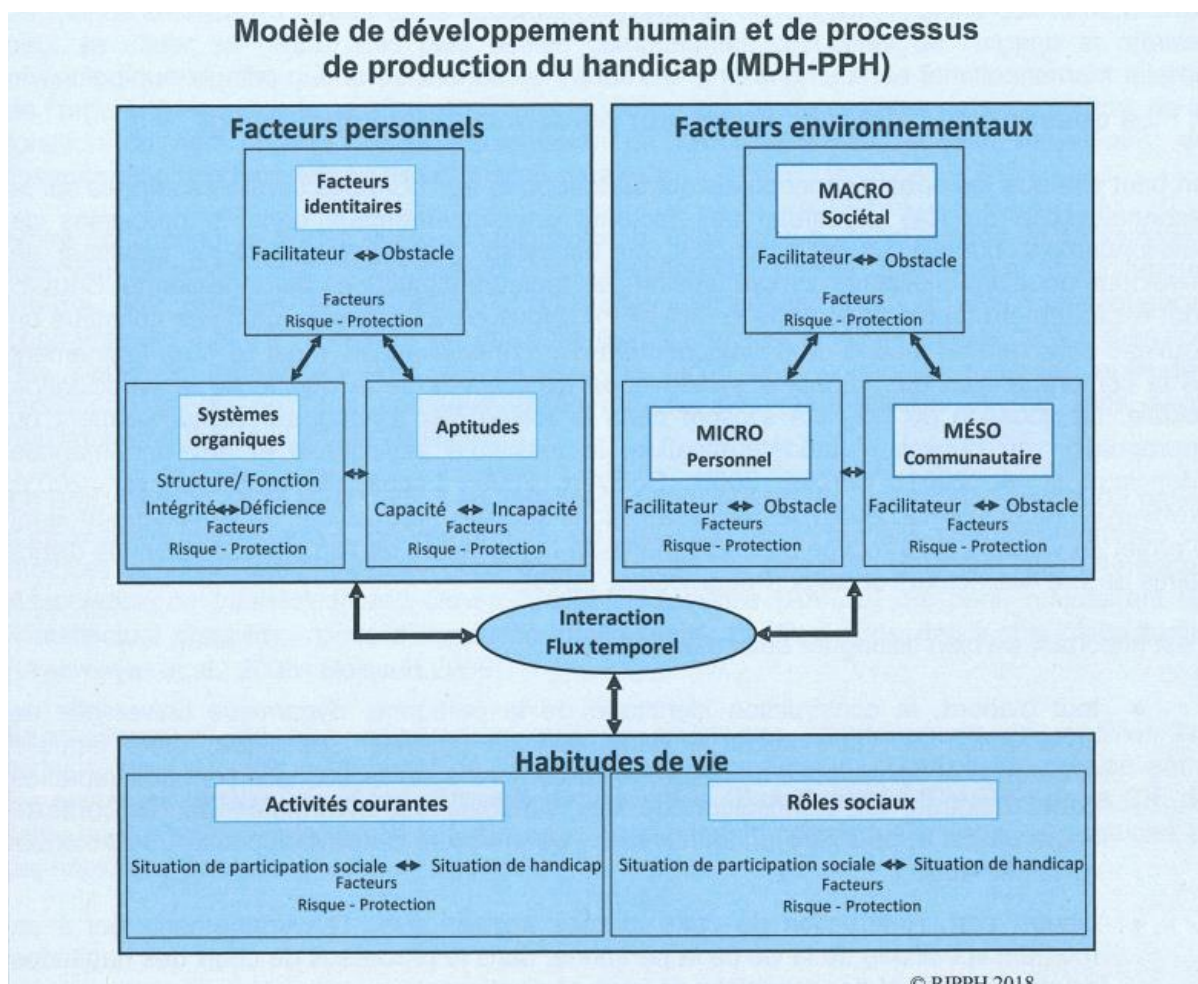


Figure 1. Le Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (Fougeyrollas et al., 2018, p. 115)

Premièrement, les facteurs personnels correspondent aux caractéristiques des individus, comme leur âge, leur sexe ou leur identité socioculturelle. Ces facteurs sont mesurés selon trois échelles, soit les facteurs identitaires (caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles), les systèmes organiques (composantes corporelles) et les aptitudes (capacité à accomplir une activité) (RIPPH, 2023a). Deuxièmement, les facteurs environnementaux correspondent aux dimensions sociale ou physique qui précisent le contexte sociétal dans lequel vit un individu, sur les plans macro, micro et méso. Un tel facteur peut être un facilitateur « qui favorise la réalisation des habitudes de vie lorsqu’il entre en interaction avec les facteurs personnels [...] » ou un obstacle « qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu’il entre en interaction avec les facteurs personnels [...] » (RIPPH, 2023a). Ainsi, l’interaction entre les facteurs personnels et environnementaux influence les habitudes de vie des personnes qui correspondent aux activités courantes et aux rôles sociaux adoptés. Ces habitudes s’évaluent sur une échelle allant d’une situation de participation sociale optimale (réalisation entière des habitudes de vie) à celle d’une situation de handicap complète (réduction ou incapacité de réaliser les habitudes de vie) (RIPPH, 2023a). Cela explique donc le fait qu’une situation de handicap « correspond à la réduction de la réalisation des habitudes de vie, résultant de l’interaction entre les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques personnelles) et les facteurs environnementaux (les facilitateurs et les obstacles) » (Fougeyrollas et al., 1998, p. 38).

De plus, ce concept inclut chaque personne vivant avec des incapacités significatives, persistantes, temporaires ou légères (OPHQ, 2022a). Ainsi, cette terminologie démontre l’importance de se concentrer sur la situation d’un individu plutôt que sur ses caractéristiques intrinsèques, de même que la pertinence d’intervenir sur les environnements physique et social afin de prévenir les situations de handicap (OPHQ, 2019). En agissant sur ces facteurs, il est alors possible d’augmenter la participation sociale des individus vivant de telles contraintes.

4. MÉTHODE

Cette section vise à présenter tous les éléments liés à la méthodologie de l'étude, soit le devis de recherche, le recrutement du partenaire et des participants, la méthode de collecte de données, l'analyse de celles-ci et les considérations éthiques.

4.1. Devis de recherche

Le devis de recherche est un devis qualitatif de type étude de cas. En effet, ce devis est en adéquation avec les objectifs de cet essai, car il permet d'analyser en profondeur une organisation dans un contexte quotidien (Fortin et Gagnon, 2022). Plus précisément, l'étude de cas est menée dans un tel contexte « [...] afin de se baser sur [la perspective des participants] pour mieux comprendre le cas en profondeur en reconnaissant sa complexité et son contexte » (Yin, 2018 tel que cité dans Fortin et Gagnon, 2022, p. 160). Ainsi, ce type d'étude est reconnu comme une forme d'enquête qui porte sur un ou plusieurs cas (Paillé, 2007). Pour ce faire, une fois le problème de recherche choisi, les questions de recherche sont formulées « [...] autour d'interrogations servant de base à la découverte de la complexité afin de mieux comprendre le phénomène à l'étude » (Fortin et Gagnon, 2022, p. 161).

4.2. Partenaire

L'étude a été réalisée en partenariat avec un lieu de diffusion majeur du Québec qui a confirmé son appui et sa participation au présent projet de recherche (Annexe A). Il s'est engagé à titre de facilitateur afin de recruter les participants en diffusant le courriel de recrutement à ses employés, puis en mettant à la disposition de la chercheuse principale un local afin de mener l'entrevue.

4.3. Participants

La stratégie d'échantillonnage utilisée dans ce projet est celle intentionnelle qui « consiste à sélectionner certaines personnes en fonction de caractéristiques typiques de la population à l'étude » (Fortin et Gagnon, 2022, p. 262). De plus, cette méthode permet à l'équipe de recherche d'utiliser son jugement afin de choisir les personnes qu'elle estime susceptibles de communiquer des informations liées au but du projet (Fortin et Gagnon, 2022). Dans cette perspective, les employés invités à participer à ce projet ont été ceux ayant un certain pouvoir de décision en regard

des pratiques inclusives qui sont mises en place dans leur organisation afin d'être en mesure de se prononcer sur l'actualisation de l'implantation de ce type de pratiques dans le lieu de diffusion, comme les directeurs et directrices de différents départements, les coordonnateurs et coordonnatrices relevant de ces directions, etc.

La participation de six à dix personnes dans le groupe était visée dans l'optique d'obtenir une richesse de points de vue dans les discussions, tout en permettant à chacun de prendre la parole et d'avoir l'espace pour s'exprimer (Fortin et Gagnon, 2022). Alors, avec l'approbation du diffuseur partenaire, un courriel de recrutement détaillant les objectifs de la recherche et le critère d'inclusion a été envoyé aux employés (Annexe B). En effet, les participants devaient respecter le critère d'inclusion suivant : travailler au sein d'une organisation de diffusion majeure et pouvoir y exercer un pouvoir décisionnel.

4.4. Recrutement des participants

Une fois les formulaires de consentement reçus, la vérification de l'éligibilité des participants a été effectuée par la chercheuse principale. Une date et une heure précises afin de mener le groupe de discussion focalisée au sein du milieu ont ensuite été convenues auprès du partenaire. Dès lors, les participants retenus ont été contactés par courriel afin de leur acheminer ces informations, dont les explications de la recherche et les attentes face à la participation.

4.5. Collecte de données

Tous les participants ont été invités à prendre part à un groupe de discussion focalisée d'une durée de 120 minutes. Cette méthode a été privilégiée en raison du fait qu'un groupe de discussion focalisé constitue « un moyen simple et pratique de recueil d'informations provenant de plusieurs personnes en même temps » permettant ainsi « de centrer la conversation sur un sujet particulier » (Kitzinger, Markova et Kalampalikis, 2004, p. 239). Ainsi, il est judicieux de porter une attention particulière à l'interaction et à la discussion qui se produisent entre les participants, car elles peuvent faire émerger plusieurs informations intéressantes, comme leurs opinions ou leurs réactions face à un sujet choisi (Fortin et Gagnon, 2022; Kitzinger, Markova et Kalampalikis, 2004). De plus, cette méthode a été choisie afin de créer un espace favorisant la possibilité que chaque participant puisse s'exprimer, car il était nécessaire d'interroger l'environnement social qui entre en contact avec la clientèle dans les salles de spectacles et qui influence sa capacité de

participer à cette occupation. En effet, tel que vu dans le modèle MDH-PPH, la participation sociale d'une personne est influencée par ses facteurs personnels, ses habitudes de vie et les facteurs environnementaux, ces derniers étant constitués des dimensions sociale et physique (Fougeyrollas et al., 1998, p. 113). Parallèlement, tel que l'indique Beaudoin (1996), un diffuseur de spectacles constitue l'intermédiaire entre la création d'un spectacle et le moment auquel il est présenté aux spectateurs. Cela signifie donc qu'en plus de fournir le lieu de diffusion (ACOA, s.d.) et d'être responsable de sa gestion (Beaudoin, 1996), le diffuseur doit également s'assurer de rejoindre le public et d'offrir un espace qui répond à ses besoins. Ainsi, en d'autres mots, il était nécessaire d'avoir une méthodologie facilitant l'entrevue auprès de personnes travaillant au sein d'une organisation qui fait directement le pont entre les spectateurs et l'offre culturelle, car elles sont en position d'influencer la façon dont les pratiques sont socialement instaurées et physiquement adaptées aux spectateurs en situation de handicap.

Puis, cette discussion a été menée selon un guide d'entrevue préalablement préparé et prévoyant des relances (Annexe C). En effet, l'entrevue débutait par une mise en contexte expliquant le projet de recherche et le déroulement de la rencontre. Ensuite, la première section traitait du vécu actuel du diffuseur de spectacles afin d'explorer le type de clientèle rejointe actuellement ainsi que les pratiques mises en place concernant l'accessibilité du lieu de diffusion. Puis, la deuxième section visait à présenter des articles traitant de pratiques innovantes recensées mondialement (Fergizer et al., 2020; Fletcher et al., 2018; Giserman-Kiss et al., 2020). En fait, ces articles détaillés dans la problématique ont servi de point de départ afin d'animer la discussion auprès du diffuseur en raison du fait que de nombreuses pratiques émergent de ces études, mais que l'applicabilité et la perception d'un diffuseur de spectacles dans la mise en place de ces idées restent peu explorées. Enfin, avant de conclure le groupe de discussion, la troisième section visait l'exploration avec les participants de ces pistes d'innovations possibles dans leurs pratiques, puis des obstacles ou des facilitateurs reliés à celles-ci. Par ailleurs, le groupe de discussion focalisée a été enregistré via un dictaphone et l'option de transcription dans le logiciel Microsoft Word a été utilisée afin de faciliter la copie intégrale de l'entretien.

4.6. Analyse des données

Le type d'analyse choisi est une analyse thématique, car elle permet de « procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des

thèmes abordés dans un corpus » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 270). De plus, une thématisation continue a été effectuée, ce qui signifie que les thèmes ont été attribués simultanément à la construction de l'arbre thématique afin de contribuer à la richesse de l'analyse (Paillé et Mucchielli, 2021). Pour réaliser l'analyse thématique, les étapes de Braun et Clarke (2006) ont été suivies. Ainsi, une fois la transcription effectuée, la première étape consiste à se familiariser avec les données, c'est-à-dire en lisant l'entretien transcrit de façon répétitive et active de façon à s'immerger dans le contenu et à rechercher des sens ou des modèles qui y émergent. La deuxième étape est la génération de codes initiaux à partir des données. En fait, les codes permettent d'identifier les caractéristiques des données qui semblent pertinentes du point de vue du chercheur (Braun et Clarke, 2006). Puis, la troisième étape est la recherche de thèmes, ce qui signifie d'amorcer l'analyse des codes afin de vérifier de quelle façon ces derniers peuvent s'organiser entre eux afin de constituer un thème général. L'étape suivante est l'examen des thèmes, nécessaire afin que le chercheur s'assure qu'ils soient clairement distincts et que les données codées ensemble soient cohérentes de sens. La cinquième étape est la définition et l'appellation des thèmes. Plus précisément, cela signifie d'identifier l'essence de chaque thème individuellement et dans l'ensemble. De plus, il est nécessaire de déterminer si certains contiennent des sous-thèmes. La dernière étape est caractérisée par la production d'un rapport selon lequel l'analyse permet d'obtenir le phénomène d'intérêt de façon concise, cohérente, logique et non répétitive, tout en s'assurant que les données soient présentes de façon suffisante afin de démontrer la prévalence des thèmes (Braun et Clarke, 2006). Enfin, les données ont été anonymisées et aucun code n'a été attribué, de façon à rendre impossible une future réidentification des participants.

4.7. Considérations éthiques

Le projet a été analysé et approuvé par le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières. En effet, le certificat éthique a été émis le 11 avril 2023 et possède le numéro CER-23-296-07.12 (Annexe D). Un engagement à la confidentialité de la part du membre de l'équipe de recherche a également été signé (Annexe E).

5. RÉSULTATS

Cette section présente d'abord le profil des participants de l'étude, puis l'analyse des résultats obtenus lors de la collecte de données menée par groupe de discussion focalisée.

5.1. Profil des participants

Au total, six personnes, dont cinq femmes et un homme, ont participé à l'étude. De ces participants, cinq ont pris part à l'ensemble de la rencontre de groupe d'une durée de 120 minutes, alors qu'un participant a dû quitter le groupe de discussion après 60 minutes en raison d'une obligation professionnelle. De plus, tous les participants occupent un poste au niveau de la direction ou de la coordination de différents départements, essentiellement en lien avec la vente de billets de spectacles, la promotion, l'accueil des clients et des artistes, l'accessibilité du milieu, l'élaboration et l'adoption de politiques organisationnelles, le développement des orientations stratégiques de l'organisation et la programmation.

Également, parmi les participants, plusieurs possédaient un savoir expérientiel en lien avec certaines situations de handicap, alors qu'ils ont dans leur entourage une personne qui vit une situation de handicap. Plus précisément, la participante 2 partageait comme expérience celle vécue auprès de son amie qui est à mobilité réduite et qui bénéficie de certains facilitateurs lorsqu'elle fréquente des endroits culturels, comme une carte d'accompagnateur gratuit. Puis, la participante 6 relatait les difficultés perçues chez son père qui est malentendant et qui assiste parfois à des spectacles. Enfin, la participante 7 partageait différentes particularités vécues auprès d'un jeune enfant autiste lorsqu'elle l'accompagne pendant des sorties culturelles.

5.2. Portrait des résultats obtenus

Trois catégories principales ont été abordées lors du groupe de discussion focalisée. Dans les sections suivantes, ces catégories seront décrites et les nombreux thèmes y étant associés seront explicités. La Figure 2 présente une vue d'ensemble des résultats obtenus.



Figure 2. Résumé des catégories et des thèmes émergents

5.3. Pratiques actuelles d'inclusion

D'abord, la première catégorie vise à comprendre les pratiques actuelles d'inclusion mises de l'avant par les employés travaillant chez le diffuseur où a eu lieu la collecte de données. L'analyse des résultats a permis de faire émerger trois thèmes associés aux pratiques actuelles d'inclusion, soit : 1) la diversification de la clientèle, 2) les mesures d'accommodements en amont et en aval du déplacement du spectateur ainsi que la promotion inégale qui découle de ces accommodements selon les situations de handicap et 3) l'absence de plan d'action, tel qu'illustré à la Figure 3.

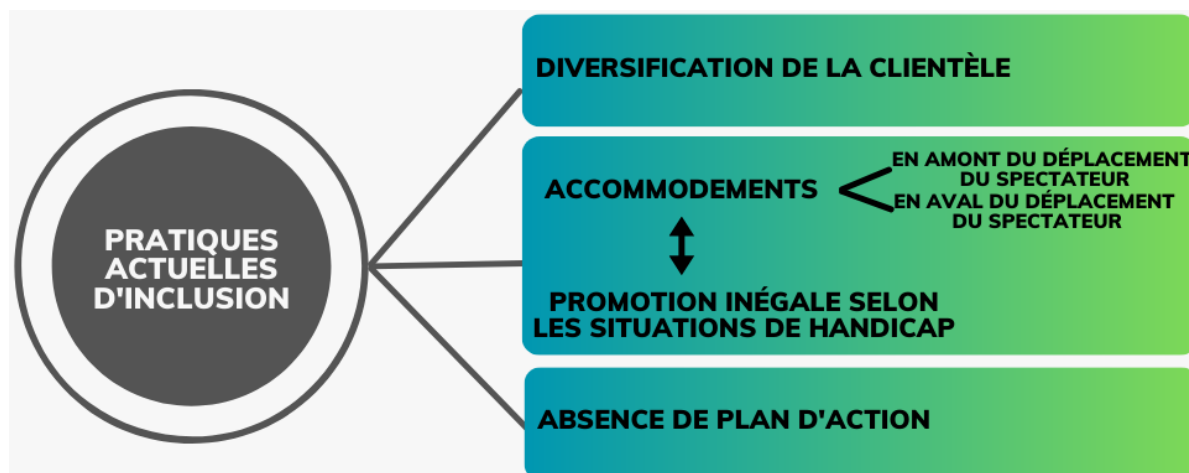


Figure 3. Résumé des pratiques actuelles d'inclusion

5.3.1. Diversification de la clientèle

Selon les participants, plusieurs types de situation de handicap peuvent être présents chez la clientèle qui assiste à des spectacles dans leur lieu de diffusion. Les situations de handicap les plus fréquemment rencontrées sont une mobilité réduite, une malvoyance, un surpoids, une déficience intellectuelle et un besoin d'être accompagnés par un chien d'assistance. De plus, en général, ils estiment que la clientèle qui est la plus représentée est celle correspondant aux tranches d'âge de 50 à 70 ans qui regroupent souvent des personnes retraitées, bien que la clientèle jeune adulte assiste aussi à plusieurs spectacles. Par ailleurs, bien que ce soit le bassin local qui soit essentiellement desservi, c'est surtout par ses offres artistiques variées que le diffuseur compte rejoindre une vaste clientèle, et ce, de tous les âges, comme en témoigne la participante 5 : « Ce qu'on essaie de faire, c'est justement d'être une offre qui est accessible à tout le monde, par les intérêts ».

5.3.2. Accommodements et promotion inégale selon les situations de handicap

Dans le lieu de diffusion, l'accommodement des personnes en situation de handicap est couvert selon deux angles, soit en amont ou encore en aval du déplacement du spectateur sur les lieux. D'abord, en amont, les accommodements qui sont offerts et disponibles en tout temps sont présentés et publicisés. Puis, en aval du déplacement, il est possible de personnaliser l'expérience de diffusion aux besoins identifiés sur place une fois qu'un spectateur présente une situation de handicap et demande un accommodement. De plus, les participants soulignent que la promotion

des accommodements pouvant être réalisés par leur lieu de diffusion est inégale selon la situation de handicap. Les sections suivantes détaillent des aspects.

5.3.2.1. Accommodements en amont du déplacement du spectateur

Le lieu de diffusion offre certains accommodements de façon systématique pour chaque représentation. D'une part, il est possible de retirer des sièges afin de faire place aux spectateurs qui sont en fauteuil roulant. De plus, un fauteuil roulant non utilisé est disponible afin de l'offrir à un individu qui nommerait un tel besoin lors de son arrivée à la salle. Ces aspects mettent en lumière la possibilité du lieu de diffusion d'accueillir rapidement des spectateurs qui pourraient présenter des limitations lors de la journée de la représentation qui n'étaient pas nécessairement présentes lors de l'achat de billets, comme l'explique la participante 2 : « Il y a des personnes qui arrivent, qui achètent leurs billets puis qui étaient en pleine forme. Là, elles arrivent ici [et ont des besoins différents]. On s'adapte extrêmement rapidement. [Par exemple], un banc, ça s'enlève en deux secondes ». En complément, deux sièges réservés en bord d'allée demeurent invendus et peuvent être utilisés exclusivement pour les urgences lors des spectacles, par exemple si la nécessité de relocaliser un spectateur dont l'état de santé a évolué entre l'achat des billets et la représentation survient. Par ailleurs, lorsque les employés constatent que des personnes à mobilité réduite arrivent vers la salle de spectacle, ils retirent les ornements extérieurs, comme les pots de fleurs, et permettent aux spectateurs de stationner leurs voitures directement devant la salle afin d'assurer leur sécurité et de faciliter leurs déplacements extérieurs jusqu'à l'entrée. Une fois à l'intérieur, diverses modifications ont été réfléchies lors d'un processus de rénovation afin de faciliter l'inclusion des personnes à mobilité réduite, comme en aménageant un comptoir de billetterie plus bas, en libérant de l'espace entre les allées de sièges et en électrifiant les portes des salles de bain.

Ensuite, il est possible pour les clients qui en font la demande d'obtenir un système pour malentendant qui permet d'amplifier, à l'aide d'une console, le son qui se produit pendant le spectacle. Les clients peuvent utiliser leur propre appareil auditif et le paier avec le système ou encore utiliser des écouteurs qui leur sont fournis. Enfin, une mise en garde préventive à l'intention des personnes vulnérables aux sources de lumière intermittente est faite lorsque le diffuseur est informé qu'un stroboscope sera utilisé lors de la présentation.

5.3.2.2. Accommodements en aval du déplacement du spectateur

Comme le relatent les participants, il est parfois possible que des situations nécessitant un accommodement immédiat et spontané sur le terrain surviennent. À titre d'exemple, lors d'un spectacle, les employés priorisent les personnes à mobilité réduite afin qu'elles entrent dans la salle avant les autres spectateurs. De plus, il arrive également que certains clients, bien qu'ils privilégient les déplacements en fauteuil roulant, soient en mesure de réaliser leur transfert afin de s'asseoir dans un siège régulier. À ce moment, les employés sortent le fauteuil roulant non utilisé à l'extérieur de la salle afin d'optimiser l'espace disponible. Puis, comme l'indique la participante 2, à la fin du spectacle, une aide est offerte afin de reconduire les clients jusqu'à leur voiture : « C'est arrivé souvent qu'on soit allé les porter jusqu'à leur véhicule, puis qu'on les aide à [y] monter ». Enfin, puisque la lumière est généralement tamisée ou extrêmement réduite lors des représentations, les employés accommodent les spectateurs qui souhaitent se déplacer lors de celles-ci en allumant des lampes de poche afin d'éclairer leurs déplacements.

5.3.2.3. Promotion inégale selon les situations de handicap

De manière plus globale, les participants rencontrés sont d'avis que les accommodements des situations de handicap en lien avec la mobilité réduite semblent davantage connus par les clients que ceux concernant d'autres limitations, mais qui sont pourtant mis en place par le milieu. Selon la participante 3, cette problématique semble être issue d'un manque de promotion du diffuseur des facilitateurs à la participation qui sont disponibles :

C'est souvent relié au fauteuil roulant, après ça ne veut pas dire qu'on ne fait pas d'initiative. Tu sais, [...], il y a des initiatives, mais elles ne sont peut-être pas publicisées, mises de l'avant. On n'en fait peut-être pas assez la promotion.

En fait, tous les participants s'entendent pour dire que la volonté de favoriser l'inclusion des spectateurs a toujours été présente, mais qu'il est nécessaire de réfléchir à une manière de permettre au public d'être au fait de ces possibilités d'accommodements.

Enfin, les participants dénotent qu'il serait important que les spectateurs sachent que les chiens d'assistance sont acceptés dans leur salle, car ils ont observé que la clientèle est portée à assister à des spectacles dans d'autres lieux où l'accueil et la promotion de cet aspect sont

d'avantage mis de l'avant. En promouvant certaines offres disponibles, les employés sont d'avis que cela permettrait de faire rayonner leur lieu de diffusion et leurs initiatives d'inclusion.

5.3.3. Absence de plan d'action

Au niveau des pratiques actuelles, le thème qui ressort le plus est l'absence d'un plan d'action clairement établi par le lieu de diffusion. D'abord, au fil du groupe de discussion et de la présentation d'études portant sur des pratiques innovantes réalisées ailleurs dans le monde, plusieurs questionnements ont émergé entre les participants concernant leurs propres pratiques actuelles d'inclusion. À titre d'exemples, à travers leur réflexion pendant la discussion, certains employés interrogeaient leurs collègues afin de vérifier si des écritures en braille étaient apposées sur le menu ou sur les murs afin d'aider les clients malvoyants ou aveugles à s'orienter dans leur lieu, puis si un service d'accompagnateur pour l'achat de billets ou lors de l'arrivée à la salle était offert. D'autres cherchaient à savoir comment gérer le droit fondamental des clients d'être accompagnés d'un chien d'assistance tout en s'assurant que tous les spectateurs soient confortables et tolérants envers la présence d'un chien dans la salle. En se posant certaines questions, les participants ont reconnu que prévoir la manière d'agir face à ces situations avant qu'elles ne surviennent et avoir un plan d'action clair serait notamment facilitant pour les employés, tel que le relate la participante 6 :

[On utilise] le gros bon sens sur le coup, mais si on est capable d'avoir une réflexion avant, c'est toujours le *fun* pour guider un peu les gens du terrain, qui eux arrivent avec ça en se disant [qu'ils n'avaient] pas prévu gérer ça ce soir.

Ensuite, la discussion a amené certains participants à relater leur vécu et à réfléchir sur des façons dont l'inclusion de personnes en situation de handicap et d'employés pourrait être améliorée :

On a reçu un groupe de personnes à mobilité réduite [dans notre salle], puis en plus de ça, on a eu un groupe de [personnes présentant une] déficience intellectuelle en même temps. Moi, c'était une de mes premières gérances. Je trouvais ça un peu insensé qu'on n'ait pas [une marche à suivre] pour ces groupes-là, pour les gens qui organisent ça, [par exemple] faire [un guide de marche à suivre] pour mobilité réduite et aussi tous les handicaps. C'est moins stressant pour la personne qui organise dans les organisations et moins stressant pour la personne qui le vit parce qu'on peut lui donner [la marche à suivre et lui dire] regarde, tu vas vivre ça, ça et ça. (participante 2)

Ainsi, ce partage de réflexion a amené le groupe à réaliser qu'actuellement, aucune marche à suivre claire et détaillée n'est fournie aux organisateurs de sorties culturelles dans leur lieu de diffusion, ce qui fait en sorte que les moyens de transport, le fonctionnement du stationnement, les indications pour se déplacer, l'accueil par la gérance et le déroulement de la sortie restent inconnus, tant pour les personnes responsables de la sortie que les employés travaillant sur place à ce moment. D'ailleurs, la question d'accessibilité aux sorties culturelles a amené les participants à exprimer le fait qu'ils n'étaient pas certains de savoir comment réussir à démontrer concrètement les différents axes d'accessibilité qu'ils suggèrent dans le milieu, d'autant plus qu'ils ont constaté qu'aucune section sur l'accessibilité universelle n'est actuellement disponible sur leur site internet.

5.4. Obstacles aux pratiques inclusives

La deuxième catégorie vise à explorer les obstacles perçus quant aux pratiques inclusives qui sont mises en place ou qui pourraient être mises en place dans le lieu de diffusion. Dans cette section, cinq thèmes ont émergé, soit : 1) les contraintes organisationnelles et les enjeux de rentabilité, 2) les contraintes architecturales et les spécificités d'un spectacle, 3) l'inadéquation entre l'offre et les besoins ainsi que l'insatisfaction des pratiques mises en place, 4) la méconnaissance et le manque de formation du personnel et 5) la variabilité du niveau de tolérance des spectateurs, tel qu'illustré à la Figure 4.

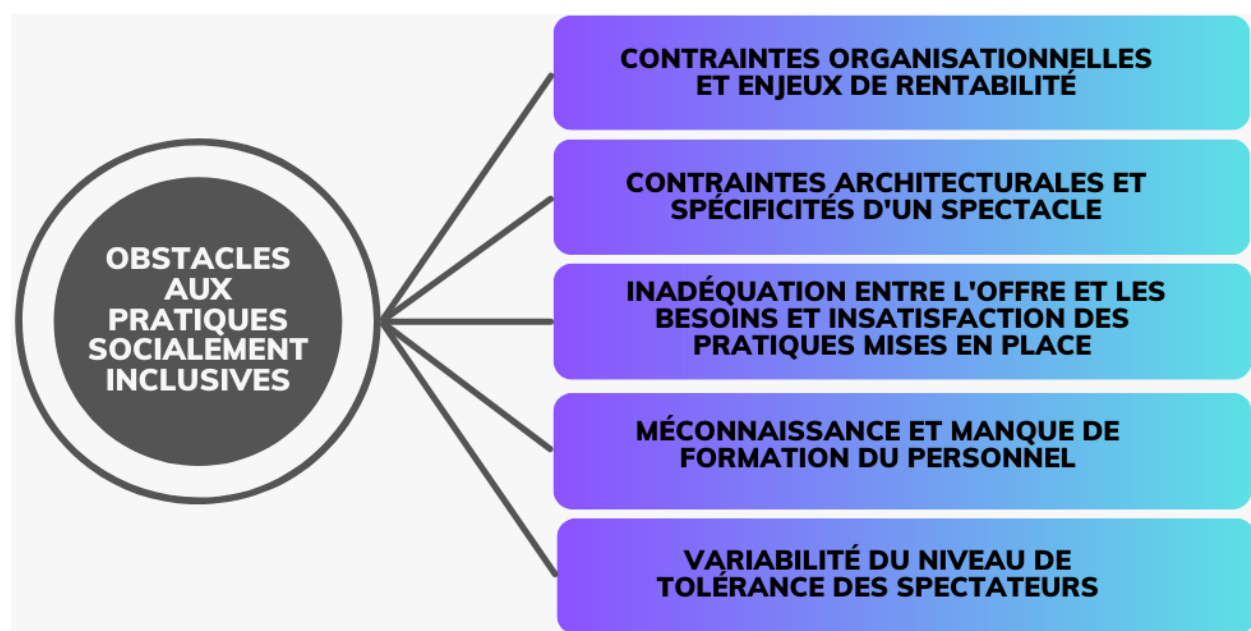


Figure 4. Résumé des obstacles aux pratiques inclusives

5.4.1. Contraintes organisationnelles et enjeux de rentabilité

Dans cette section, les participants abordent de nombreux points voulant que des contraintes organisationnelles, par exemple en termes de logistique au sein de l'organisation du lieu de diffusion et par l'entremise de différents acteurs externes, fassent obstacle à l'instauration de pratiques inclusives. De plus, ces contraintes sont intimement liées à des enjeux de rentabilité.

D'abord, le diffuseur doit composer avec différents partenariats, comme celui associé à la Carte accompagnement loisir qui contraint le diffuseur à certaines obligations. En effet, les participants expliquent que cette carte permet à une personne en situation de handicap d'obtenir un billet gratuit pour son accompagnateur, mais que le lieu de diffusion ne possède pas une accréditation officielle. En adoptant cette pratique, le diffuseur se laisse la latitude de choisir le nombre de billets gratuits par représentation qu'il peut se permettre de donner, car autrement, des enjeux de rentabilité pourraient survenir. Dans le même ordre d'idées, les participants expliquent avoir des initiatives ciblées pour certains organismes pour lesquels des billets gratuits sont donnés. Cependant, encore une fois, cette pratique inclusive est contrainte par certains enjeux de rentabilité que le diffuseur ne peut ignorer :

C'est rarement un spectacle qui va se vendre en deux jours pour lequel on va donner des billets, mais quand il y a une offre qui est un petit peu moins propice à se vendre rapidement, là on va le faire [...]. Je trouve ça plate, je ne voudrais pas enlever le beau de ce qu'on fait en donnant ces billets-là à des organismes, mais ça remplit deux objectifs : celui d'avoir une salle intéressante à la fois pour l'artiste, puis pour le public, parce qu'on ne veut pas de salle vide. Puis, en plus, on va donner un coup de pouce, donner la chance à des organismes d'avoir accès à des sorties comme ça. (participante 5)

Parallèlement, les enjeux de rentabilité sont intimement liés avec les ententes établies avec les producteurs de spectacles en ce qui a trait à la limite de billets gratuits qui peuvent être émis. Alors, le diffuseur a aussi des comptes à rendre par rapport au nombre de billets de vendus et au tarif auquel ces billets ont été vendus, bien qu'il soit « [...] un organisme sans but lucratif [qui] n'est pas là pour faire du profit » (participante 7). À titre d'exemple concret, imaginons que cinq clients demandent à avoir un accompagnateur gratuitement pour le spectacle. Cela signifie donc que cinq billets gratuits sont émis. À ce moment, le diffuseur doit justifier ses actions au producteur du spectacle, c'est-à-dire qu'il doit justifier la raison pour laquelle autant de billets ont été donnés.

Ainsi, le désir du diffuseur d'honorer des politiques et de mettre en place une telle pratique inclusive est confronté aux engagements de rentabilité faits auprès des producteurs :

[Par exemple], on donne les billets de spectacle, mais on a dépassé notre quantité de limites. Là, le producteur dit : "Comment ça que tu as donné plus de billets gratuits [que ce qui était entendu]?". Alors, on s'est dit qu'on ne peut pas toujours se mettre en position d'être dans cette situation-là. Il y a quand même une limite de ce que l'on peut offrir. On est un peu embêté parce que ça passe par démontrer qu'on fait ces actions-là, mais [parfois] on a atteint la limite de billets gratuits qu'on peut pour ne pas avoir à rendre de compte aux producteurs. On a un petit peu les mains liées. (participante 5)

De plus, les participants sont conscients que cette situation est influencée par le fait que le producteur ne peut faire constamment des exceptions. En effet, s'il le fait une fois, alors il devra le faire pour tous ses spectacles, dans tous les lieux de diffusion dans lesquels il se produit.

Par ailleurs, bien que les participants aient un fort intérêt pour adopter davantage de pratiques inclusives dans leur milieu, ceux-ci se questionnent à savoir de quelle façon ces pratiques pourraient être mises en place sur une base régulière et sur toute leur programmation annuelle, comme en fait foi la position de la participante 6 : « C'est juste qu'à 200 spectacles par année, on ne peut pas faire ça pour chacun qui se passe chez nous, on ne finira plus ». D'ailleurs, les participants insistent sur le fait qu'ils vivent actuellement un manque de personnel pour pourvoir les postes vacants, ce qui semble encore moins faciliter l'option et l'instauration d'un service d'accompagnement et de pratiques inclusives.

Ensuite, les enjeux de rentabilité ne s'arrêtent pas uniquement au nombre de billets vendus pour un spectacle, mais également au nombre de représentations nécessaires à mettre en place pour effectuer une offre culturelle, ce qui engendre des coûts supplémentaires. À titre d'exemple, la participante 3 détaille les enjeux de rentabilité reliés à la diffusion d'un spectacle adapté à une clientèle en situation de handicap :

L'année prochaine, ce sera le spectacle [Titre] qui est vraiment destiné à une clientèle [autiste], puis aussi avec une déficience intellectuelle et/ou motrice. Ça prend du financement particulier parce que c'est un groupe classe par représentation. Ce sont de toutes petites jauges. C'est impossible de faire tes frais selon, tu sais, juste avec les mesures gouvernementales qui payent la sortie scolaire, c'est sûr que ça ne fonctionne pas. Il faut aller chercher ce financement-là.

Enfin, un élément qui alimente les discussions entre les collègues est l'aspect de la gestion du stationnement. En effet, celui-ci ne leur appartient pas et est plutôt régi par un autre établissement. Cela cause donc des difficultés de logistique au niveau de la priorité d'accès et diminue la possibilité de l'exploiter en réaction aux besoins de la clientèle sur place.

5.4.2. Contraintes architecturales et spécificités d'un spectacle

Les participants identifient quelques éléments de l'environnement physique qui font obstacle à l'accessibilité du lieu pour les personnes en situation de handicap. Premièrement, ils expliquent avoir été dans un processus de rénovation dans les dernières années. Lors de celui-ci, différentes contraintes sont survenues, comme l'impossibilité d'ajouter un ascenseur afin de faciliter l'accès au balcon, l'ajout d'un mur de béton afin de prévenir les inondations à quelques pas de la salle, le manque de stationnement pour personnes handicapées ainsi que la longue distance par rapport à l'entrée, puis l'impossibilité d'ajouter une rampe d'accès extérieure en raison de l'espace disponible. En somme, le participant 1 constate :

Des fois, il y a de bonnes intentions, mais il y a des limites aussi sur ce qui peut se faire. On en a été victime. Dans le sens, non seulement on n'a pas amélioré, mais on a empiré la situation pour l'accès de quelqu'un qui arrive par ses propres moyens, qui n'arrive pas en voiture.

Deuxièmement, certaines spécificités propres à l'ambiance d'un spectacle peuvent faire obstacle aux pratiques inclusives. En fait, au niveau de système pour malentendants, ce dernier est disponible uniquement lorsque le son d'un spectacle est amplifié par une console. Cependant, cette particularité technique n'est pas utilisée pour chaque type de spectacle. Enfin, l'environnement entourant la salle de spectacle est généralement très sombre, voire dans la noirceur totale, ce qui cause parfois certains soucis à des spectateurs, comme le relate la participante 2 : « Des fois, le fait que la salle tombe dans le noir pour le spectacle, surtout en scolaire, ce n'est pas rare que les gens sortent. [Tant] l'accompagnateur que la personne [souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme sortent] ».

5.4.3. Inadéquation entre l'offre et les besoins et insatisfaction des pratiques mises en place

Un des sujets fréquemment abordés par les participants est celui concernant leur désir d'offrir des pratiques visant l'inclusion et la participation sociale des personnes autistes.

Cependant, un obstacle à cet effet constitue l'inadéquation perçue entre l'offre et les besoins de personnes en situation de handicap, ce qui empêche parfois les participants de proposer une pratique inclusive adaptée aux besoins, par exemple en ce qui concerne la gestion des niveaux de stimuli et la diffusion à moins de 300 spectateurs. De plus, la participante 7 explique avoir observé qu'aucune sortie culturelle ne semble offerte pour la clientèle autiste, si ce n'est que celle destinée pour les sorties scolaires. Pourtant, selon elle, les adultes aussi devraient avoir l'opportunité d'assister à des représentations dans leur salle :

Tu sais, tantôt, on parlait aussi de l'accessibilité. Moi, je connais beaucoup d'adultes autistes, on dit souvent les 0-12 ans, c'est facile, puis les 12 ans et plus, c'est très difficile. Mais c'est la réalité, puis ils ont des accompagnateurs pour les accompagner dans des sorties, mais ils ne trouvent pas de sorties, parce que par exemple, eux, ce qu'ils cherchent, ce sont des sorties en pleine journée [...]. Donc, ils sont souvent à la recherche d'activités sans jamais rien trouver, puis n'ont pas beaucoup de culturel.

En plus de l'inadéquation entre l'offre et les besoins des personnes en situation de handicap, les participants mettent en garde le danger d'exclure certains clients, même si l'intention derrière une certaine pratique est de viser leur inclusion et leur bien-être. À titre d'exemple, les participants citent l'embonpoint comme étant une situation de handicap parfois perçue chez des spectateurs qui les empêche de profiter de la sortie culturelle. En fait, ils expliquent que ces derniers peuvent parfois réaliser, une fois rendus à leurs sièges, que ces derniers ne sont pas suffisamment larges pour leur permettre de s'asseoir confortablement. Dans ce genre de situation, les employés ont le souci d'accommoder les clients en les relocalisant dans des sièges plus larges, et ce, sans les rendre mal à l'aise afin qu'ils n'aient pas à craindre « de pouvoir profiter du spectacle à la même hauteur que tout le monde » (participante 6). Ce soin de ne pas accentuer l'exclusion lors d'une pratique inclusive est également apparent dans les cas de mobilité réduite, comme en témoigne la participante 2 :

L'année passée, il y avait une zone pour les gens à mobilité réduite au centre-ville qui n'était vraiment pas respectée, parce que de toute façon, les gens à mobilité réduite ne veulent pas être mis dans une zone. Il faut garder la porte ouverte sans les pointer du doigt non plus, sans trop les identifier.

5.4.4. Méconnaissance et manque de formation du personnel

L'instauration de diverses adaptations pour l'inclusion des spectateurs en situation de handicap est également freinée par la méconnaissance et le manque de formation qui sont perçus par les participants à l'égard des membres du personnel et des bénévoles. Plus précisément, ils estiment qu'à l'heure actuelle, seulement quelques-uns de leurs employés sont outillés afin de répondre à différentes questions et d'orienter les clients vers les adaptations appropriées, notamment en ce qui concerne l'utilisation des systèmes pour malentendants, la gestion de chiens d'assistance ou de situations de crise, puis l'accueil d'une clientèle autiste. D'ailleurs, ils rapportent que le départ et l'ajout de personnel dans les dernières années peuvent avoir contribué à perdre cette connaissance qui était autrefois acquise par les anciens employés : « On a eu beaucoup de roulement, de gens qui savaient comment cela marchait. Ça se peut qu'elle se soit perdue, cette information » (participante 6). Parallèlement, à leurs yeux, les membres du personnel (ex. : préposés à la billetterie et au stationnement) et les bénévoles gagneraient à suivre une formation pour être renseignés davantage sur ces particularités, car ils y voient un atout intéressant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. À titre d'exemple, les participants expliquent le désir de former leurs bénévoles puisqu'ils estiment qu'un volet théorique permettrait d'aller au-delà d'une bienveillance qui est naturellement portée à l'égard des personnes en situation de handicap, tout en faisant tomber les barrières de certains stéréotypes et de différences intergénérationnelles qui influencent parfois négativement l'instauration de pratiques inclusives.

5.4.5. Variabilité du niveau de tolérance des spectateurs

Bien que le diffuseur identifie plusieurs obstacles à l'inclusion qui sont en lien avec ses propres pratiques ou avec des instances externes, il rapporte aussi avoir été témoin, à quelques reprises, de situations pendant lesquelles des spectateurs manquaient de respect et de tolérance envers des personnes en situation de handicap, notamment celles autistes. À titre d'exemple, la participante 7 explique avoir vécu un moment pendant lequel un enfant autiste s'autorégulait en tapant du pied et avoir remarqué les regards peu indulgents des autres spectateurs. En réaction à cet exemple, la participante 5 s'exprime :

C'est une question de code du spectateur, tout le monde n'a pas cette éducation-là [...]. Si c'est quelqu'un, par exemple une clientèle [autiste], qui est assise à côté de toi, il va falloir aussi que tu aies cette conscience-là, dans ton éducation du spectateur, de comprendre que tu partages la salle avec des gens qui n'ont pas tous les mêmes outils. Alors, on cohabite.

Par ailleurs, un autre obstacle face à la mise en place de pratiques inclusives concerne la tolérance des clients lorsque vient le temps de quitter la salle de spectacle. En effet, les participants soulèvent le fait que bien qu'ils offrent aux personnes à mobilité réduite l'opportunité d'entrer de façon prioritaire dans la salle, à la fin du spectacle, elles doivent attendre que tous les spectateurs soient sortis avant de pouvoir le faire à leur tour. Néanmoins, les employés tiennent à préciser qu'ils ressentent une certaine forme de tolérance et de compréhension lorsque des spectateurs marchent derrière les personnes en fauteuil roulant ou dont la mobilité est fragile.

5.5. Facilitateurs aux pratiques inclusives

La troisième catégorie vise à explorer les facilitateurs perçus quant à la mise en place des pratiques inclusives. Deux thèmes sont émergents, soit 1) l'action intersectorielle, qui comprend les attentes mutuelles entre le diffuseur et le producteur, puis les liens avec divers organismes et les sources d'inspiration, et 2) les réflexions entourant la bonification de l'offre culturelle, qui comprend ce que le diffuseur fait déjà et ce qu'il souhaiterait faire, tel qu'illustré à la Figure 5.

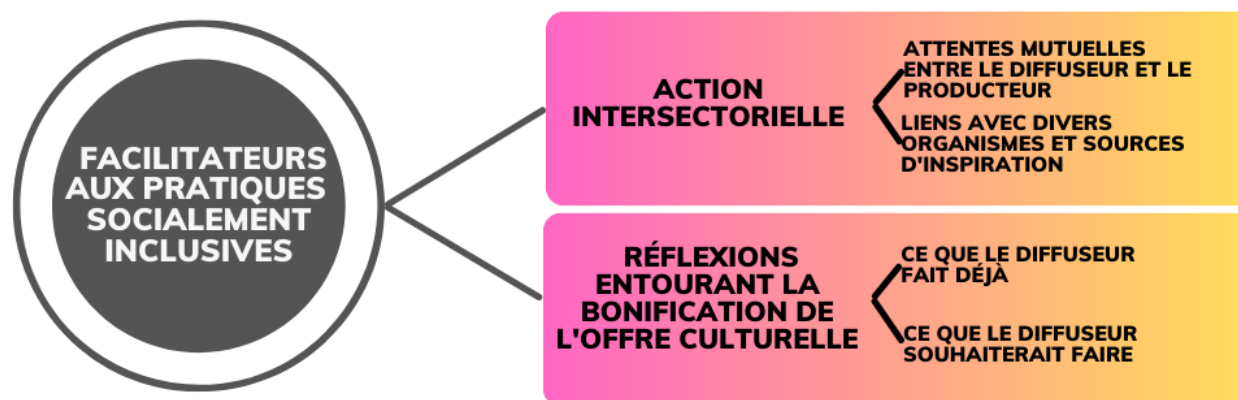


Figure 5. Résumé des facilitateurs aux pratiques inclusives

5.5.1. Action intersectorielle

Le facilitateur majeur à l'adoption de pratiques inclusives qui émerge des propos des participants est l'action intersectorielle qui se divise en deux sous-thèmes, soit par rapport aux attentes mutuelles entre le diffuseur et le producteur, ainsi que les liens avec des organismes régionaux et les sources d'inspiration qui influencent positivement le diffuseur dans l'instauration de certaines pratiques.

5.5.1.1. Attentes mutuelles entre le diffuseur et le producteur

Les participants rapportent avoir eu connaissance que certains producteurs offrent des pratiques inclusives, comme un service de langage des signes offert à chaque représentation d'un spectacle qu'ils ont mis sur pied. À l'aide de cet exemple, les participants identifient qu'il serait pertinent que ce soient les compagnies de production qui offrent ce type d'innovation plutôt que le diffuseur, car elles sont les mieux placées pour connaître leur offre : « Il y a une logique aussi à ce que ça soit les compagnies parce qu'elles connaissent leur matériel » (participante 3). Parallèlement, pour que l'instauration et la longévité des pratiques inclusives subsistent, les participants s'entendent pour dire qu'il est nécessaire, en amont, que le lieu de diffusion soit proactif et démontre au producteur les actions qu'il est prêt à entreprendre pour que cela réussisse. Selon eux, ils jouent un rôle de sensibilisation à ces pratiques inclusives. En d'autres mots, pour être crédibles aux yeux des producteurs, les participants expliquent la nécessité de mettre en place un plan d'action clair :

[Il faudrait] un plan d'action. Voici ce qui a été fait, ce qui est en train de se faire, ce qu'on veut faire. Est-ce que tu embarques? Est-ce que tu as envie de faire partie de ce projet-là avec nous? Tant qu'on n'a pas fait notre chemin, ce sont des coups d'épée dans l'eau. [Les producteurs] vont te regarder en disant "Commence par faire ton bout, puis après je ferai le mien, tu sais?". (participante 6)

5.5.1.2. Liens avec divers organismes et sources d'inspiration

Les liens déjà établis avec divers organismes facilitent l'instauration de pratiques inclusives. Par exemple, puisque le lieu de diffusion offre souvent des billets à une société d'autisme, les participants sont d'avis que discuter avec cette instance de ses besoins pour faciliter l'inclusion serait possible, car il y a une certaine relation entre eux : « Ils sont très collaboratifs parce qu'on leur donne des billets, on démontre qu'on a envie que ça fonctionne pour eux » (participante 5).

Par ailleurs, les participants s'inspirent de nombreux endroits à travers le Québec pour réfléchir à de bonnes pratiques qui semblent avoir été instaurées par différentes organisations, comme une salle à Victoriaville qui a adapté certains éléments pour les situations de handicap physique, le Théâtre Motus qui offre une œuvre accessible pour une clientèle autiste, Bail Mauricie qui effectue des adaptations pour un accès aux loisirs pour les personnes en situation de handicap,

Culture Trois-Rivières qui met sur pied une réservation de sièges pour une clientèle à besoins particuliers, et ce, sans l'identifier directement, puis une formation européenne donnée sur les façons d'agir lorsqu'un employé est confronté à des réactions de désorganisation ou d'anxiété chez des spectateurs. En plus d'avoir cité tous ces milieux, les participants expliquent entretenir un contact avec eux et n'hésitent pas à leur demander conseil. À titre d'exemple, ils nomment sentir une compréhension mutuelle lorsqu'ils discutent avec d'autres diffuseurs des enjeux vécus entre le désir d'offrir des billets gratuits et de respecter les attentes de rentabilité établies avec le producteur, comme discuté précédemment.

Enfin, en vérifiant des sites internet officiels d'autres salles, le diffuseur cherche à savoir comment il pourrait s'améliorer au niveau de la promotion de l'accessibilité du milieu en comparant sa pratique actuelle, comme l'explique la participante 3 :

Tu sais, juste pour le *fun*, rapidement, je me promenais sur les sites des autres diffuseurs juste pour voir s'ils ont une grosse section. En tout cas, de tout ce que j'ai vu à date, il n'y a personne qui a une grosse section [sur] l'accessibilité. [Et si oui, elle est] loin.

5.5.2. Réflexions entourant la bonification de l'offre culturelle

Les participants ont réfléchi à différentes idées pour bonifier une offre culturelle empreinte de pratiques inclusives. Ils ont décliné cette thématique en deux sous-thèmes, soit celui qui démontre ce que le diffuseur fait déjà et celui qui détaille ce que le diffuseur souhaiterait faire.

5.5.2.1. Ce que le diffuseur fait déjà

Le diffuseur met déjà en place quelques éléments pour favoriser la participation optimale des spectateurs. Premièrement, il offre régulièrement un cahier pédagogique destiné aux enfants entre zéro et six ans pour les préparer à leur première sortie au théâtre et leur permettre de savoir à quoi s'attendre lorsqu'ils y assisteront. Il est aussi indiqué ce qu'il est permis de faire (ex. : ils ont le droit de rire pendant la représentation). De plus, certaines productions scolaires le produisent déjà d'emblée. La participante 3 soulève les bienfaits perçus grâce à cette pratique :

Ça a vraiment fait une différence quand ils sont venus en salle, ils avaient déjà leur curiosité qui était piquée [...]. Quand on est capable de faire un atelier d'une heure à peu près avec des thèmes clés du spectacle qu'ils vont venir voir, bien là, on est vraiment ailleurs, parce

qu'ils seront vraiment plus intéressés, mais ils auront aussi des clés de compréhension. [Ils pourront faire] des liens avec ce qui aura été vu [...].

Par ailleurs, les participants mettent en garde qu'il est nécessaire que les enseignants qui accompagnent les élèves en sortie scolaire exploitent ce cahier pédagogique, car autrement, cela n'aura pas les avantages escomptés.

5.5.2.2. Ce que le diffuseur souhaiterait faire

Les participants aimeraient mettre en place de nombreux facilitateurs à l'inclusion. D'abord, pour faire suite au cahier pédagogique dont il a été question dans la sous-section précédente, les employés aimeraient que tous les enfants et adolescents, sans exception, aient systématiquement accès à des ateliers préparatoires à une sortie au spectacle et à des activités de réinvestissement en classe une fois la sortie complétée. En effet, lorsque cette pratique a été effectuée, la participante 6 a noté d'autres avantages :

Tu le vois déjà dans l'attention [que l'enfant] a pendant le spectacle, dans sa compréhension et à la fin du spectacle, quand tu poses des questions. Les jeunes qui ont eu ces ateliers ou ces discussions, tu le sais déjà dans leur langage qu'ils les ont eus parce qu'ils ont une compréhension bien meilleure de ce qu'ils viennent de vivre [comparativement à] quelqu'un qui venait voir un spectacle mais qui n'a pas été tant préparé.

Dans le même ordre d'idées, les participants aimeraient instaurer une politique permettant à plus d'enfants d'assister à des représentations scolaires (ex. : pour ceux qui fréquentent des écoles alternatives et ceux qui font l'école à la maison) et offrir un guide « du bon organisateur » (participante 3) pour expliquer comment gérer la sortie culturelle.

Ensuite, ils souhaiteraient créer des trousseaux d'accueil du spectateur avec des objets pertinents, comme une lampe de poche pour éclairer rapidement ceux qui craignent la noirceur, puis déterminer une zone de retrait au balcon pour les clientèles ayant de la difficulté avec la surstimulation. Puis, ils verraient avantage à ajouter des mentions d'accessibilité sur leurs fiches web et à créer un balado permettant aux clients de se familiariser avec les voix des acteurs ou de se faire expliquer l'environnement scénique. Enfin, selon eux, un facilitateur majeur à l'inclusion serait d'effectuer des sondages afin de valider les besoins, mais également les obstacles à la participation vécus dans leur lieu de diffusion, ce qui leur permettrait de s'ajuster.

6. DISCUSSION

Cette étude avait pour but de répondre à la question de recherche suivante : quelles sont les pratiques inclusives d'un diffuseur de spectacles qui sont favorables à la participation à une offre culturelle pour les personnes en situation de handicap? Plus spécifiquement, les trois objectifs de l'étude visaient à explorer les pratiques socialement inclusives actuelles d'un diffuseur de spectacles québécois, les obstacles à l'actualisation de ces pratiques ainsi que les facilitateurs reliés à l'implantation de celles-ci. Pour ce faire, une étude de cas a été menée auprès d'un diffuseur majeur établi au Québec. Les données ont été collectées auprès d'employés en position de pouvoir décisionnel dans le cadre d'un groupe de discussion focalisée, puis ont été traitées par une forme d'analyse de contenu thématique. Dans les sections suivantes, un retour sur l'atteinte des objectifs sera réalisé.

6.1. Manque d'encadrement des ressources

Les pratiques socialement inclusives dans le lieu de diffusion à l'étude passent par la proactivité et le désir des employés de les instaurer, notamment en établissant des partenariats avec des organismes et en s'inspirant de pratiques diverses effectuées par d'autres établissements. Cependant, même si les employés font preuve de la plus grande envie d'instaurer de telles pratiques pour les personnes en situation de handicap, ils s'y retrouvent parfois piégés par différentes attentes de rentabilité de part et d'autre. Le premier exemple de cette situation est le désir des participants d'adapter l'offre culturelle pour les individus autistes. En effet, en s'inspirant de diverses sources, ils ont expliqué avoir appris que l'inclusion de cette clientèle dans une salle de spectacles est facilitée lorsque peu de spectateurs assistent à la représentation en même temps, car de cette façon, il est plus facile d'adopter certaines pratiques, comme créer des zones de retrait, gérer de potentielles situations d'autorégulation, etc. En d'autres mots, plutôt que d'offrir un spectacle à tous les spectateurs attendus, il doit être offert à de plus petits groupes de personnes afin d'instaurer certaines pratiques. Par conséquent, plus de représentations sont nécessaires afin d'atteindre le même nombre total de spectateurs qui aurait été atteint à l'aide d'une seule représentation. Bien que cette pratique inclusive soit intéressante, il apparaît actuellement irréaliste que le diffuseur assume entièrement les coûts engendrés par la diffusion de plusieurs représentations pour un même spectacle. De plus, ces propos sont en cohérence avec la réalité des lieux de diffusion, qui font partie du secteur artistique et culturel des OBNL (Parent, s.d.; Parent, 2023). Bien que les OBNL

mènent leurs activités « sur la réalisation de valeurs publiques et sociales plutôt que sur le profit », (Seo, 2020, p. 386), il demeure tout de même impératif qu'ils veillent à leur santé financière s'ils désirent continuer à offrir des services essentiels aux Québécois (Parent, 2023).

Deuxièmement, les participants ont expliqué que des billets sont parfois donnés à des personnes dans le besoin lorsqu'il est observé qu'un faible nombre a été vendu pour un spectacle. Cette pratique remplit deux objectifs, soit celui de permettre à l'artiste d'avoir un nombre de spectateurs satisfaisant dans la salle, puis celui de permettre à des personnes moins bien nanties d'assister à des spectacles. Cet exemple illustre le dilemme éthique que doit vivre le diffuseur. En effet, ce dernier est « déchiré quant à l'avenue à privilégier entre minimum deux options tout aussi justes l'une que l'autre, mais difficiles à concilier, voire irréconciliables » (Drolet et Ruest, 2021, p. 43). Comment se fait-il que le diffuseur ait à gérer un tel enjeu éthique? Un plan d'action clair et une stratégie en amont afin de cesser la distribution de billets uniquement pour des spectacles moins populaires devraient-ils être réfléchis?

Les deux points abordés dans cette section mènent à un constat, soit celui que la volonté et les bonnes intentions des employés doivent être accompagnées d'une mise à disposition concrète de ressources afin qu'ils puissent les exploiter et qu'ils réussissent à instaurer des pratiques inclusives identifiées. Considérant que les diffuseurs pluridisciplinaires soient rarement propriétaires de leur salle et des équipements et que leurs mandats soient octroyés par des villes ou des municipalités, comment est-il possible d'adresser ces enjeux d'accessibilité?

6.2. Urgence d'agir

6.2.1. Politique de formation des employés et éducation des spectateurs

D'autre part, tel que vu dans le modèle MDH-PPH (Fougeyrollas et al., 1998), l'environnement social peut également représenter un obstacle dans la participation sociale des individus. Tels que mis en lumière dans les résultats de cette étude, deux éléments issus de l'environnement social font particulièrement obstacle aux pratiques inclusives, soit le manque de connaissances et de formation des membres du personnel, puis la variabilité du niveau de tolérance des spectateurs vis-à-vis les personnes en situation de handicap.

D'abord, le manque de formation des membres du personnel a déjà été mis en lumière par Fletcher et ses collègues (2018), alors que leur étude a permis de constater que bien que la méconnaissance et le manque de formation des employés par rapport aux situations de handicap constituent des obstacles à la mise en place des pratiques socialement inclusives, ces éléments sont eux-mêmes exacerbés par d'autres facteurs de l'environnement. En effet, même si des formations étaient instaurées pour mieux comprendre comment intervenir auprès de diverses clientèles et être au fait des pratiques mises en place dans le milieu, ces connaissances seraient perdues dès qu'un employé quitte le lieu de diffusion, surtout considérant qu'un haut roulement de personnel et de pénurie de main-d'œuvre est actuellement présent au Québec (Elgrably-Lévy et Brossard, 2023; Statistique Canada, 2023). Par ailleurs, le diffuseur compte, parmi son équipe, des employés rémunérés ainsi que des bénévoles. D'une part, un facilitateur à l'instauration de pratiques socialement inclusives est la bienveillance naturelle de quelques membres de l'équipe. Ce faisant, même s'ils n'ont pas de connaissances spécifiques sur les situations de handicap, leurs qualités humaines, sensibles et indulgentes contribuent à la mise en place de telles pratiques. Cependant, les propos des participants révèlent qu'un obstacle qui accentue le fossé entre l'implantation de ces pratiques soit la formation du personnel et leur vécu personnel.

Par ailleurs, pour ce qui est du niveau de tolérance des spectateurs, celui-ci varie dépendamment de la situation rencontrée même si des pratiques visant l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap sont adoptées par le lieu de diffusion. En effet, leur actualisation est freinée par certains spectateurs qui ne font pas preuve d'une approche socialement inclusive ni de tolérance. D'ailleurs, il est pertinent de rappeler que ces aspects sont congruents avec les observations de Corbett (2016) qui souligne que souvent, l'inclusion des personnes en situation de handicap est brimée par les gens qui ne vivent pas une telle situation. En effet, malgré des pratiques visant à soutenir l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap dans un milieu, ces dernières peuvent tout de même se sentir à l'écart si elles doivent subir des gestes ou des attitudes d'exclusion à leur endroit de la part des autres spectateurs. Ainsi, ne serait-il pas nécessaire que la mise en place de pratiques socialement inclusives passe par l'éducation des spectateurs, qui font eux aussi partie intégrante de l'environnement social rencontré lors d'une sortie à un spectacle?

En définitive, mettre de l'avant des moyens favorisant l'éducation des membres du personnel et des spectateurs agirait à titre de facilitateur des pratiques socialement inclusives, car

c'est en veillant à ce que l'environnement social reconnaisse et diminue les barrières perçues à l'inclusion des personnes en situation de handicap qu'il sera possible de la favoriser.

6.2.2. Ombre sur certaines situations de handicap

Les pratiques socialement inclusives actuellement mises en place dans le lieu de diffusion à l'étude font état de certains accommodements visant des spectateurs en situation de handicap, alors que d'autres limitations sont moins couvertes par les accommodements mis en place. En effet, les enjeux associés à la mobilité réduite, troisième type d'incapacité le plus fréquent parmi la population québécoise (OPHQ, 2022b), sont ceux qui sont le mieux considérés dans les accommodements. D'ailleurs, cela est certainement lié au fait que l'accessibilité pour fauteuil roulant est facilitée puisqu'elle est incluse au Code de la construction de la Régie du bâtiment (Gouvernement du Québec, 2022a) qui doit être suivi par les salles de spectacles. D'autres situations de handicap, comme les troubles neurocognitifs, ne sont pas nécessairement incluses dans ce code. Ne serait-il pas nécessaire que certaines pratiques soient incluses dans les normes d'accessibilité même si celles-ci concernent des situations de handicap invisibles?

D'autre part, un autre point important émerge des résultats recueillis, soit celui lié au fait que le diffuseur ait établi un partenariat solide avec un organisme de la Société de l'autisme et qu'il soit constamment à la recherche de diverses pratiques pour assurer l'inclusion sociale des personnes autistes dans la salle de spectacles. Dès lors, ces constats amènent une réflexion qui mérite d'être soulignée : qu'en est-il des autres situations de handicap laissées dans l'ombre ou qui ne sont pas représentées par des organismes ni régies par des lois gouvernementales? Ne serait-il pas nécessaire d'établir des partenariats avec l'ensemble des organismes de la communauté? En effet, il est clair que plusieurs autres situations qui méritent autant de préoccupation ne sont pas facilitées dans les salles de spectacles au Québec et que, même pour celles étant déjà facilitées, l'inclusion sociale n'est que visible pour une infime partie du processus de participation du spectateur. À titre d'exemple, Vallet (2017) et Duval (2019) rapportent que l'inclusion sociale des personnes à mobilité réduite dans les lieux de diffusion est facilitée par la mise en place de rampes d'accès et d'espaces pour fauteuil roulant dans les salles. Cependant, une sortie au théâtre va bien au-delà des facilitateurs physiques liés à l'aménagement au sein de la salle. En effet, « les inconvénients que subissent les personnes à mobilité réduite ne se limitent pas à l'accès aux salles » (Vallet, 2017, p. 4). Il est possible de penser au processus d'achat de billets impossible à effectuer

en ligne si une place pour fauteuil roulant doit être réservée, au transport adapté, à l'heure d'ouverture restreinte de la salle, etc. (Vallet, 2017). Ces aspects sont congruents avec les résultats de l'étude de Fergizer et ses collègues (2020) présentés aux participants lors du groupe de discussion focalisée, c'est-à-dire que même si un facilitateur majeur à l'inclusion sociale est mis en place, par exemple un service de narration auditive, il demeure que nombreux autres éléments issus de l'environnement influencent l'appréciation d'un spectacle, comme la programmation, la distance du théâtre par rapport à la résidence, le coût global de la sortie, l'accessibilité du théâtre et de la billetterie, etc. En d'autres mots, même si une pratique socialement inclusive est instaurée, il est primordial de considérer si d'autres facilitateurs sont mis en place, car en interagissant entre eux, ils influencent directement la participation d'une personne dans son activité (Fougeyrollas et al., 1998). Ainsi, « les espaces inclusifs pour les personnes en situation de handicap doivent tenir compte de plus d'éléments que simplement l'accès physique et [plutôt] inclure la communication, la sensibilisation et la conception de système inclusif » (Gouvernement du Canada, 2022).

6.2.3. Établissement d'un plan d'action

À l'instar des propos des participants, il est clair qu'il soit difficile d'instaurer rapidement des pratiques socialement inclusives pour chaque situation de handicap susceptible d'être rencontrée sur une programmation annuelle. Néanmoins, être conscient de cette situation et de l'importance d'agir afin de faciliter l'inclusion aux salles de spectacles est une étape fondamentale. En effet, l'absence de plan d'action est l'élément majeur ayant ressorti des limites concernant les pratiques actuelles. Comment est-il possible de rendre inclusif le milieu pour de vastes situations de handicap tandis qu'aucune procédure n'est indiquée concernant les étapes à suivre en tant que lieu de diffusion? Plus particulièrement, comme exposé dans la problématique, diverses pratiques inspirantes existent et ont fait l'objet d'études empiriques (Fergizer et al., 2020; Fletcher et al., 2018; Giserman-Kiss et al., 2019), mais elles ne permettent pas d'approfondir les éléments que doivent mettre en place les diffuseurs afin de s'assurer de la faisabilité et de la reproductibilité de ces pratiques. Par ailleurs, les résultats de la présente étude démontrent que c'est en prenant le temps de discuter sur le sujet que divers questionnements concernant l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap surgissent entre les coordonnateurs et directeurs de différents départements, ce qui les amène à prendre conscience de ces particularités. À la lumière de cet élément, le diffuseur tirerait avantage à s'inspirer de marches à suivre déjà établies par

certaines organismes, comme celles de Kéroul (2021) qui fournit des ressources et des explications concernant l'accès à la culture des personnes à capacité physique restreinte. Ainsi, un plan d'action établi et personnalisé aux besoins des personnes en situation de handicap, en collaboration avec d'autres organismes, permettrait d'être un facilitateur issu de l'environnement social qui influence positivement leur participation dans les salles de spectacles.

6.5. Limites et forces de l'étude

Cette étude comporte certaines limites et forces. D'une part, en ce qui a trait aux limites, le projet a été mené auprès d'un seul cas, c'est-à-dire d'un seul lieu de diffusion au Québec, ce qui ne permet pas d'assurer la transférabilité des résultats. Par ailleurs, la triangulation des données s'avère difficile étant donné que peu d'écrits rédigés au Québec ressortent dans la littérature en ce qui a trait à l'instauration de pratiques socialement inclusives selon l'angle d'un diffuseur de spectacles. Cela a fait en sorte qu'il est possible que certaines pratiques ne soient pas transférables au contexte québécois. De plus, ce type d'activité culturelle contient certaines particularités et ententes spécifiques avec différents acteurs, ce qui a rendu parfois l'interprétation des résultats difficile. Pour cette raison, une validation par les participants aurait été une avenue intéressante, bien qu'une vérification externe ait été réalisée, ce qui sera élaboré davantage dans le paragraphe suivant. Également, les résultats font état de moments pendant lesquels les participants semblent éprouver de la gêne dans certains propos émis, par exemple lorsque l'enjeu de fournir des billets gratuits et de permettre à un artiste d'avoir une salle intéressante est soulevé. En effet, cela a pu faire en sorte que les participants se soient retenus dans l'élaboration de leurs propos par crainte d'être jugés, même s'il a été explicitement mentionné qu'un climat de non-jugement était installé.

D'autre part, le savoir expérientiel de la chercheuse principale dans le domaine des arts de la scène s'avère être une force ayant contribué à mener le groupe de discussion focalisée et à analyser les résultats, car bien que l'étude porte sur un sujet niché, l'expérience a permis de bien comprendre le sens de certains mots de vocabulaire et de références plus spécifiques à la sphère des spectacles qui ont été employés par les participants. Ensuite, une mise en contexte expliquant notamment la façon dont une situation de handicap est définie dans cet essai a été exposée auprès des participants. Cela a permis d'assurer que chacun connaisse les caractéristiques sur lesquelles se référer lorsque les questions touchaient une clientèle en situation de handicap. De plus, puisque 6 participants ont participé à l'étude, cela constituait une taille d'échantillon satisfaisante pour un

groupe de discussion focalisée afin que tous puissent avoir l'espace de s'exprimer, tout en assurant une richesse dans les échanges. D'ailleurs, l'utilisation d'un canevas semi-structuré lors de la collecte de données a assuré que la discussion soit orientée sur des thématiques associées à la question de recherche (Fortin et Gagnon, 2022). Puis, afin d'augmenter le critère de confirmabilité de l'étude, des vérifications ont été demandées auprès de la directrice d'essai afin d'évaluer la qualité des résultats. Enfin, la plus grande force de ce projet réside dans le fait qu'un vérificateur externe très expérimenté dans le domaine de la diffusion de spectacles ait contribué à augmenter la crédibilité de l'interprétation des résultats.

6.6. Retombées potentielles de l'étude

Cette étude met en lumière diverses retombées potentielles sur les plans scientifique, professionnel et social. Au niveau scientifique, ce projet s'avère être une première exploration concernant les pratiques socialement inclusives mises en place par un diffuseur de spectacles majeur au Québec. Dans cette optique, les obstacles et les facilitateurs identifiés quant à l'implantation de ces pratiques permettent d'obtenir un portrait général de la situation. Ainsi, cela initie une réflexion sur la façon dont ils s'inscrivent dans l'environnement physique ou social et qu'ils interagissent avec les facteurs identitaires d'une personne en situation de handicap, ce qui influence la participation de cette dernière à assister à des représentations en salle.

Au niveau professionnel, cette recherche permet d'outiller l'ergothérapeute dans une démarche qui repère mieux les obstacles et les facilitateurs à l'accessibilité d'un lieu de diffusion. Cela contribuera à son analyse de l'interaction entre les facteurs identitaires et environnementaux qui influencent la participation à l'occupation de personnes en situation de handicap qui souhaiteraient fréquenter une salle de spectacles.

Au niveau social, les résultats mettent en lumière les bienfaits et l'importance de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap dans les salles de spectacles. Ils démontrent aussi l'intérêt à davantage promouvoir et instaurer les pratiques socialement inclusives dans les salles québécoises. En effet, cette étude insiste sur le fait qu'il existe une grande variété de pratiques, bien qu'elles ne soient pas encore instaurées de façon systématique au Québec. Afin que la situation évolue, il était nécessaire d'obtenir d'abord un portrait des pratiques actuelles afin de mieux comprendre les obstacles et les facilitateurs quant à leur implantation. Ainsi, les résultats révèlent

qu'il est fondamental de travailler de concert avec différents acteurs, comme les producteurs et les organismes de la région, mais aussi avec la population en général qui joue un rôle déterminant en tant que facilitateur de l'environnement social pour la participation des personnes en situation de handicap. De plus, si davantage de personnes peuvent avoir accès à cette activité grâce à des adaptations, il est possible que des retombées économiques positives surviennent via l'achat de billets et que le milieu rayonne dans la région, ce qui assurerait la pérennité de l'organisation de diffusion. Enfin, les salles de spectacles sont des lieux où une personne est invitée à se joindre à d'autres afin qu'elles vivent ensemble un moment commun, et ce, n'eut égard à ses capacités, à son âge, à sa couleur de peau ou à son handicap. Il apparaît donc sensé que les lieux de diffusion offrent un endroit socialement inclusif, pourvu de pratiques adaptées aux besoins des spectateurs.

6.7. Perspectives de recherche

Le présent projet analyse en profondeur le cas des pratiques socialement inclusives au sein d'un lieu de diffusion, ce qui mène à diverses perspectives de recherche qui pourraient être réalisées. En premier lieu, comme mentionné dans la problématique et à la connaissance de la chercheuse principale, aucun profil de recensement de la clientèle fréquentant les salles de spectacles ne fait état de la situation de handicap des personnes. Ainsi, il serait intéressant de mener une étude ayant comme première étape d'établir des profils sociodémographiques en incluant cette donnée et d'effectuer des sondages auprès des individus concernés afin de savoir quelles adaptations nécessiteraient d'être davantage implantées. Puis, la deuxième étape consisterait à mettre en place des pratiques socialement inclusives dans le lieu de diffusion qui répondent aux besoins identifiés pendant une certaine période avant d'effectuer à nouveau le recensement. Ainsi, il serait possible d'évaluer si un plus grand nombre de personnes en situation de handicap ont assisté à des représentations pendant l'année et ainsi en explorer les causes.

En second lieu, il serait intéressant d'aborder le sujet sous l'angle des producteurs de spectacles. En effet, tel que l'ont rapporté les participants, ces derniers sont les mieux placés pour connaître l'offre culturelle qu'ils proposent aux diffuseurs de spectacles, d'autant plus que les diffuseurs pluridisciplinaires achètent généralement les spectacles que pour un soir seulement (Laferrière, 2021). Par conséquent, il est possible de penser que la mise en place de pratiques socialement inclusives serait facilitée par des services déjà établis et préparés par l'équipe de production, comme des services de langage des signes, de sous-titrage de pièces, etc. En arrimant

les forces et le champ d'expertise de chaque acteur jouant un rôle déterminant dans le secteur des spectacles, il est possible de penser que l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap pourra être davantage maximisée.

En dernier lieu, bien que certaines raisons soient évoquées pour justifier les empêchements des individus à assister à des spectacles, comme un manque de temps ou d'argent à investir dans cette activité (Garon, 2009), il se peut que l'adoption de pratiques inclusives dans les salles soit un autre facteur influençant le fait de choisir ou non cette sortie. Ainsi, il serait nécessaire de poursuivre cette exploration auprès des principales personnes concernées par le sujet, soit celles en situation de handicap. Cela permettrait de recueillir leurs perceptions quant aux obstacles perçus lors d'une sortie culturelle, car elles sont les mieux placées pour soulever ce qui gagnerait à être adapté.

7. CONCLUSION

Pour conclure, cet essai avait pour objectif d'explorer les pratiques socialement inclusives d'un diffuseur de spectacles favorables à la participation à une offre culturelle pour les personnes en situation de handicap, ainsi que d'explorer les obstacles et les facilitateurs quant à l'implantation de ces pratiques. D'une part, les résultats de cette étude ont permis de mettre en lumière le fait que de nombreuses pratiques socialement inclusives sont mises en place par le lieu de diffusion, ce qui est facilité par la volonté des employés à les instaurer. Cependant, malgré cette proactivité, diverses contraintes freinent l'actualisation de certaines pratiques en raison d'un manque d'encadrement des ressources. Également, l'environnement social d'une salle de spectacle peut faire obstacle à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, notamment en raison d'un manque de formation des employés et d'éducation des spectateurs à leur égard, ce qui illustre l'urgence d'agir sur ces aspects. De plus, bien que certaines limitations soient facilitées systématiquement dans pratiquement chacune des salles de spectacles au Québec, comme celles concernant l'utilisation d'un fauteuil roulant, il demeure que d'autres situations toutes aussi importantes restent dans l'ombre et n'ont pas accès à des accommodements. Par ailleurs, les résultats font état de la nécessité que les diffuseurs de spectacles aient accès à des plans d'action clairs qui aideraient à la mise en place d'un milieu socialement inclusif.

De nombreuses pratiques innovantes et inspirantes sont adoptées au Québec et à travers le monde afin de rendre le milieu des arts de la scène socialement inclusif pour les personnes en situation de handicap. Parallèlement, l'ergothérapie est une profession pouvant accompagner les personnes dans la recherche d'activités significatives et qui leur permettent de s'épanouir. Sachant qu'assister à des représentations en salle constitue une occupation plaisante amenant de nombreux bienfaits, cette recherche permet d'outiller l'ergothérapeute à accompagner les clients lors de leur recherche d'activités significatives et d'être sensibilisé à de nombreux accommodements qui sont susceptibles d'être offerts dans une salle de spectacles. Ainsi, le professionnel pourra soutenir les personnes en situation de handicap dans leur processus de validation auprès d'un diffuseur de spectacles par rapport aux pratiques socialement inclusives mises en place par le milieu et choisir celui qui offrira de telles procédures. Ce faisant, l'ergothérapeute pourra exercer sa compétence en culture, équité et justice (Association canadienne des ergothérapeutes, 2021) en plaidant à ce que ces personnes puissent participer à leurs occupations dans des environnements favorables.

RÉFÉRENCES

- Agid, P. et Tarondeau, J. (2003). Manager les activités culturelles. *Revue française de gestion*, 1(142), 102-112. <https://doi.org/10.3166/rfg.142.103-112>
- Artère. (s.d.). *Diffusion. Produire de l'art, c'est bien. Le diffuser, c'est encore mieux!*. <http://www.artere.qc.ca/diffusion/#diffusion-scene>
- Association canadienne des ergothérapeutes. (2021). *Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada*. <https://tinyurl.com/4k35k5p4>
- Association canadienne des organismes artistiques [ACOA]. (s.d.). *À propos de la diffusion*. <https://capacoa.ca/fr/a-propos/a-propos-de-la-diffusion/>
- Association des devenus sourds et des malentendants du Québec. (2015). *Répertoire des salles équipées d'un système d'aide à l'audition*. <http://rsr-crftqmm.org/wp-content/uploads/REPertoire-2015.pdf>
- Beaudoin, L. (1996). *Remettre l'art au monde*. <https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/politique-diffusion-arts-scene.pdf>
- Bouquet, B. (2015). L'inclusion : approche socio-sémantique. *Vie sociale*, 3(11), 15-25. <https://doi.org/10.3917/vsoc.153.0015>
- Braun, V. et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. 10.1191/1478088706qp063oa
- British Council. (2019). *Relaxed performances: A comparative study across six countries*. <https://www.disabilityartsinternational.org/resources/relaxed-performances-a-comparative-study-across-six-countries/>
- Carbonneau, H., St-Onge, M., Gilbert, A. et Duquette, M. C. (2019). Agir pour mieux soutenir l'expérience inclusive de loisir. *Observatoire québécois du loisir*, 17(1), 1-4.
- Centre national de danse-thérapie. (2022). *Les Quatre Saisons, une performance décontractée*. <https://grandsballets.com/fr/centre-national-de-danse-therapie/blogue/les-quatre-saisons-une-performance-decontractee/>
- Charnock, S., Heisz, A. et Kaddatz, J. (2021, 15 avril). *Le bien-être des Canadiens au cours de la première année de la pandémie du Covid-19* (publication no 75F0002M). Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75f0002m/75f0002m2021003-fra.pdf?st=xn_7lPPX
- Connec-T. (s.d.). *La culture accessible à tous*. <http://www.connectau.ca/>

- Corbett, B. A. (2016). Autism, art, and accessibility to theater. *AMA Journal of Ethics*, 18(12), 1232-1240. <https://doi.org/10.1001/journalofethics.2016.18.12.imhl1-1612>
- Culture Relax. (2022). *Présentation*. <https://culture-relax.org/qui-sommes-nous>
- Drolet, M.-J. et Ruest, M. (2021). *De l'éthique à l'ergothérapie. Un cadre théorique et une méthode pour soutenir la pratique professionnelle* (3^e éd.). Presses de l'Université du Québec.
- Duval, A. (2019, 23 septembre). *Mobilité réduite : les salles de spectacles de Québec plus accessibles que jamais*. Ici Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1313228/mobilite-reduite-salles-spectacles-quebec-accessibilite>
- Elgrably-Lévy, N. et Brossard, R. (2023, janvier). Des hausses de productivité pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre. *Institut économique de Montréal*. https://www.iedm.org/wp-content/uploads/2023/01/note032023_fr.pdf
- Exeko. (2020). *Guide pratique. Voies d'application pour la mise en œuvre de la Charte pour une culture accessible, inclusive et équitable*. <https://chartecultureaie.com/documents>
- Fancourt, D. et Steptoe, A. (2019). The role of arts within health. *The BMJ Opinion*. <https://blogs.bmj.com/bmj/2019/11/11/the-role-of-the-arts-within-health/>
- Ferziger, N., Dror, Y. F., Gruber, L., Nahari, S., Goren, N., Neustadt-Noy, N., Katz, N. et Erez, A. B.-H. (2020). Audio description in the theater: Assessment of satisfaction and quality of the experience among individuals with visual impairment. *British Journal of Visual Impairment*, 38(3), 299-311. <https://doi.org/10.1177/0264619620912792>
- Fletcher, T. S., Parrish, J. L. et Sherman, M. L. (2018). Exploring how live theaters promote participation for children with special needs. *Physical et Amp; Occupational Therapy in Pediatrics*, 38(2), 157-167. <https://doi.org/10.1080/01942638.2017.1368056>
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2022). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (4^e éd.). Chenelière éducation.
- Fougeyrollas, P., Cloutier, R., Bergeron, H., Côté, J. et St-Michel, G. (1998). *Classification québécoise – Processus de production du handicap*. Réseau international sur le processus de production du handicap. RIPPH.
- Fougeyrollas, P., Cloutier, R., Bergeron, H., St-Michel, G., Côté, J., Côté, M., Boucher, N., Roy, K., Rémillard, M.-B., Barral, C., Robin, J.-P., Castelein, P. et Korpès, J.-L. (2018). *Classification internationale. Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH)* (2^e éd.). RIPPH.
- Garon, R. (2009). *Les sorties au cinéma et au spectacle*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1968992?docref=-1VzZu4-5tP8q6pDknVZ2w>

- Giserman-Kiss, I., Gorenstein, M., Feldman, E., Rowe, M., Grosman, H., Weissman, J., Rouhandeh, A., Wilkinson, E., Meyering, K., Durkin, A., Isenstein, E., Kolevzon, A., Buxbaum, J. D. et Siper, P. M. (2020). The immersive theater experience for individuals with autism spectrum disorder. *Journal of Autism and Developmental Disorders*, 50(3), 1073-1080
- Gouvernement du Canada. (2022). *Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada, 2022*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/plan-action-inclusion-personnes-situation-handicap/plan-action-2022.html#h3.7>
- Gouvernement du Québec. (2022a). *Guide sur l'accessibilité du bâtiment*. <https://tinyurl.com/2j6mz98u>
- Gouvernement du Québec. (2022b). *Statistiques des représentations payantes en arts de la scène selon la discipline, le genre de spectacle, la provenance et la taille de la salle, régions administratives et ensemble du Québec*. <https://tinyurl.com/yesbvhnx>
- Gouvernement du Québec. (2023a). *Fiche du terme*. <https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=218>
- Gouvernement du Québec. (2023b). *Quelques exemples*. <http://www.education.gouv.qc.ca/gouvernance-scolaire/soutien-financier/jeunes-actifs-au-secondaire/quelques-exemples/>
- Groupe de recherche Environics. (2017). *Les arts et le patrimoine : sondage sur l'accès et la disponibilité 2016-2017*. https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsdc/portef/canadian_heritage/2017/051-16-f/sommaire.pdf
- Hill, K. (2021). *La participation culturelle, la santé et le bien-être des Canadiens et Canadiennes* (publication no 53). Patrimoine canadien, Conseil des arts de l'Ontario et Conseil des arts du Canada.
- Institut national de santé publique du Québec. (2022, octobre). *Ligne du temps COVID- 19 au Québec. Courbe des cas confirmés selon la date de déclaration de résultat du test, annotée des principaux événements et mesures de santé publique liés à la COVID-19 au Québec*. <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>
- Kéroul. (2021). *Pour une expérience culturelle accessible et inclusive*. <https://tinyurl.com/yk3swm7w>
- Kitzinger, J., Markova, I. et Kalampalikis, N. (2004). Qu'est-ce que les focus groups? *Bulletin de psychologie*, 57(3), 237-243.
- Laferrière, D. (2021, avril). *Formation profession diffuseur* [communication par affiche]. Conseil québécois de la musique, Montréal, QC, Canada.

- Marleau, M.-L. (2021). L'art presque perdu d'aller au théâtre. *Jeu*, 179(3), 7-9. <https://id.erudit.org/iderudit/96697ac>
- Ministère de la Culture et des Communications. (2000, octobre). *La clientèle des bars-spectacles de la région de Québec, résumé d'une enquête*. <https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/survol-6.pdf>
- Montréal, arts interculturels. (2023). *Relaxed performances*. <https://www.m-a-i.qc.ca/en/public-plus/relaxed-performances/>
- New Brunswick Association for Community Living [NBACL]. (s.d.). *Pourquoi l'inclusion sociale?* <https://tinyurl.com/43kfcau5>
- Office des personnes handicapées du Québec [OPHQ]. (2019). Mieux comprendre: personne handicapée ou personne en situation de handicap, y a-t-il une différence? *Expresso* 13(4). <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/cyberbulletins-de-loffice/expresso-o/volume-13-numero-4-ete-2019/mieux-comprendre/personne-handicapee-ou-personne-en-situation-de-handicap-y-a-t-il-une-difference.html#:~:text=Une%20situation%20de%20handicap%20est,de%20vie%20d'une%20personne>
- Office des personnes handicapées du Québec [OPHQ]. (2022a). *Aperçu statistique des personnes handicapées au Québec*. <https://tinyurl.com/4x95k6e4>
- Office des personnes handicapées du Québec [OPHQ]. (2022b). *Foire aux questions – statistiques sur les personnes handicapées*. [https://www.ophq.gouv.qc.ca/faq/faq-statistiques.html#:~:text=Au%20Qu%C3%A9bec%2C%206%2C3%20%25,tr%C3%A8s%20grave%20\(223%20350\)](https://www.ophq.gouv.qc.ca/faq/faq-statistiques.html#:~:text=Au%20Qu%C3%A9bec%2C%206%2C3%20%25,tr%C3%A8s%20grave%20(223%20350))
- Ordre des ergothérapeutes du Québec [OEQ]. (2008). *L'activité : l'outil privilégié de l'ergothérapeute*. <https://cutt.ly/M8paOLo>
- Ordre des ergothérapeutes du Québec [OEQ]. (2023). *Qu'est-ce que l'ergothérapie?* <https://www.oeq.org/m-informer/qu-est-ce-que-l-ergotherapie.html>
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO]. (2023). *Activités culturelles*. <https://uis.unesco.org/fr/glossary-term/activites-culturelles>
- Organisation mondiale de la santé. (2001). *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- Paillé, P. (2007). La méthodologie de recherche dans un contexte de recherche professionnalisante : douze devis méthodologiques exemplaires. *Recherches qualitatives*, 27(2), 133–151. <https://doi.org/10.7202/1086789ar>

- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). Chapitre 12. L'analyse qualitative. Dans P. Paillé et A. Mucchielli (dir.), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5^e éd., p. 269-357). Armand Colin.
- Parent, S. (s.d.). *Connaissez-vous les 14 secteurs d'OBNL au Québec?* Espace OBNL. <https://www.espaceobnl.ca/fr/contenus/connaissez-vous-les-14-secteurs-d-obnl-au-quebec>
- Parent, S. (2023, 14 février). *Les OBNL c'est sérieux.* Espace OBNL. <https://www.espaceobnl.ca/fr/contenus/les-obnl-cest-serieux>
- Réseau international sur le Processus de production du handicap [RIPPH]. (2023a). *Concepts-clés.* <https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/concepts-cles/>
- Réseau international sur le Processus de production du handicap [RIPPH]. (2023b). *Le modèle.* <https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele/>
- Schleien, S., Green, F. et Stone, C. (2002). Making friends within inclusive community recreation programs. *American Journal of Recreation Therapy*, 2(1), 7-16.
- Seo, J. (2020). Les modèles de dépendance des ressources, le changement d'objectifs et la valeur sociale dans les organismes à but non lucratif : le changement d'objectifs est-il important dans la gestion des organismes à but non lucratif?. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 86, 385-405. <https://doi.org/10.3917/risa.862.0385>
- Siag, J. (2018, 13 janvier). Représentations décontractées. Place aux théâtres inclusifs. *La Presse*. https://plus.lapresse.ca/screens/0b6a4cf2-ca87-4c44-ba04-6102c5dfa55c%7C_0.html
- Statistique Canada. (2023, 20 juin). *Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert selon les provinces et territoires, données trimestrielles non désaisonnalisées.* <https://tinyurl.com/zcwnb8pu>
- Tohu. (2023). *Relaxed performances.* <https://tohu.ca/en/representations-decontractees>
- Valentin, C. (2019). Activités culturelles. Dans V. Desvignes et E. Martin-Lebrun (dir.), *Pédiatrie ambulatoire* (2^e éd., p. 233-237). Éditions Doin.
- Vallet, S. (2017, 10 octobre). Personnes à mobilité réduite : un accès entravé à la culture. *La Presse*. <https://tinyurl.com/yet5c2ad>
- Ville de Québec et Institut de réadaptation en déficience physique de Québec. (2010). Guide pratique d'accessibilité universelle. https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/accessibilite/guide_normes.aspx
- Worsley, J., Billington, J., Balabanova, E. et Chapple, M. (2022). Lifting lockdown: Renewed acces to arts and cultural activities. *BMC Public Health*, 22(1887), 1-13. <https://doi.org/10.1186/s12889-022-14282-7>

ANNEXE A
LETTRE D'APPUI DU PARTENAIRE

le 30 janvier 2023

Objet : Projet de maîtrise en ergothérapie

Madame Prévost-Breault,

Cette lettre confirme l'appui et la participation du _____ au projet de recherche « Pratiques innovantes dans le milieu des arts de la scène pour la participation occupationnelle des personnes en situation de handicap ».

Par la présente, nous confirmons avoir pris connaissance du projet et de ses objectifs. Nous allons agir en tant que facilitateur pour le recrutement des participants en nous engageant à diffuser le courriel à nos employés et en mettant à la disposition du chercheur principal et des participants un local disponible sur notre milieu de travail lors de l'entrevue.

La participation des membres sera volontaire et nous n'exercerons aucune pression indue pour influencer la décision des membres de participer ou non au projet.

Nous demeurons disponibles pour toute question.

Veillez recevoir mes sincères salutations,

ANNEXE B

COURRIEL DE RECRUTEMENT AUX PARTICIPANTS

Bonjour,

Je m'appelle Mégane Prévost-Breault et je suis étudiante à la maîtrise en ergothérapie à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

La présente est pour vous inviter à participer au projet de recherche sur les pratiques innovantes dans le milieu des arts de la scène pour la participation occupationnelle des personnes en situation de handicap. Le numéro de certificat éthique, dont le numéro est CER-23-296-07.12, a été émis le 11 avril 2023.

Comme vous le savez, notamment dans un contexte pandémique où les activités culturelles ont été restreintes pour de longues périodes, les difficultés d'accès à des activités significatives ont démontré un impact important sur la santé mentale et le bien-être. Dans ce contexte, il est primordial de permettre l'accessibilité pour tous aux occupations qui font sens pour les personnes, dont les activités culturelles, puisque celles-ci amènent de nombreux bienfaits au niveau de la qualité de vie. Pour rendre cette activité accessible, il est intéressant de mettre de l'avant des pratiques inclusives et des adaptations, notamment pour les personnes en situation de handicap.

À ce jour, de nombreuses pratiques innovantes concernant l'accessibilité aux salles de spectacles pour permettre une expérience positive pour les spectateurs en situation de handicap ont émergé à travers le monde. Pourtant, un fossé existe entre la production de telles connaissances et l'émergence de pratiques innovantes, et leur application dans différents contextes réels. Dès lors, il apparaît pertinent d'interroger les pratiques de diffuseurs québécois afin d'obtenir un portrait des pratiques actuelles et de réfléchir aux moyens d'assurer une pratique cohérente avec les données probantes et les pratiques innovantes concernant l'inclusion.

Le projet d'étude a donc comme objectif principal de vérifier la perception des employés travaillant au sein d'un lieu de diffusion de spectacles quant aux pratiques favorisant les adaptations soutenant la participation à une offre culturelle pour les personnes en situation de handicap.

Les employés admissibles à participer à cette étude doivent avoir une position de pouvoir décisionnel, comme les directeurs et les coordonnateurs des différents départements. Ils sont invités à participer à un groupe de discussion focalisée d'une durée approximative de 120 minutes,

directement sur leur milieu de travail. Lors de cette rencontre, différentes idées innovantes seront présentées et leurs réflexions par rapport à celles-ci seront demandées.

Si vous désirez participer à cette étude, veuillez s'il-vous-plaît **répondre au formulaire de consentement** acheminé en pièce jointe de ce courriel et l'envoyer à megane.prevostbreault@uqtr.ca.

Merci à l'avance pour l'attention portée à ce courriel.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question,

Meilleures salutations,

Mégane Prévost-Breault
Étudiante en ergothérapie - quatrième année
Université du Québec à Trois-Rivières

ANNEXE C CANEVAS D'ENTREVUE

MISE EN CONTEXTE (20 minutes)

- Tour de table pour se présenter;
- Aborder le fait que la chercheuse principale a une relation employeur-employée en indiquant les mesures prises pour respecter la confidentialité des données et l'impartialité dans l'analyse des résultats;
- Définitions;
 - Situation de handicap
 - Le mot « handicap sert de terme générique pour désigner les déficiences, les limitations d'activités ou les restrictions de participation » (Organisation mondiale de la Santé, 2001, p.3). Dès lors, une situation de handicap « correspond à la réduction de la réalisation des habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques personnelles) et les facteurs environnementaux (les facilitateurs et les obstacles) » (Fougeyrollas et al., 1998, p.38).
 - Inclut chaque personne vivant avec des incapacités significatives, persistantes, temporaires ou légères (Office des personnes handicapées du Québec, 2022).
 - Exemples : altération des capacités sensorielles, auditives, visuelles, motrices, etc. qui peuvent influencer la participation sociale.
- Explication du projet d'étude;
- Explication du déroulement de la rencontre.

SECTION I – VÉCU ACTUEL (30 minutes)

1. Quel type de clientèle assiste à vos spectacles annuellement?
 - a. Parmi ces clients et à votre connaissance, y en a-t-il qui présentent une situation de handicap?
 - b. Y a-t-il des types de clientèle que vous ne rejoignez pas ou peu actuellement et pour lesquelles vous aimeriez offrir l'opportunité d'accéder à votre lieu de diffusion?
 - c. Pour quelles raisons croyez-vous que cette clientèle soit actuellement peu rejointe?

2. Considérez-vous que votre lieu de diffusion soit accessible actuellement pour les personnes en situation de handicap?
3. Avez-vous déjà amorcé un processus pour rendre votre salle plus accessible aux personnes en situation de handicap?
 - a. Comment entrevoyez-vous ce processus?
 - b. Quelles pratiques aimeriez-vous ou mettez-vous en place?
4. Connaissez-vous d'autres pratiques innovantes qui n'ont pas été abordées aujourd'hui?
 - a. Si oui, quels seraient les facilitateurs et les obstacles à de telles pratiques?

SECTION II – PRÉSENTATION D'IDÉES INNOVANTES (30 minutes)

1. Présentation des pratiques innovantes découvertes dans...
 - a. Une étude menée aux États-Unis pour le théâtre immersif pour les individus diagnostiqués avec le trouble du spectre de l'autisme (Giserman-Kiss et al., 2020);
 - b. Une étude menée en Israël pour offrir une description auditive des spectacles pour les individus malvoyants (Ferziger et al., 2020);
 - c. Une étude menée aux États-Unis pour sensibiliser et former le personnel à collaborer avec des ergothérapeutes afin de rendre positive l'expérience des clients avec des besoins particuliers (Fletcher et al., 2018).

SECTION III –IMPLANTATION D'IDÉES INNOVANTES DANS LE MILIEU (30 minutes)

1. Quelles sont vos impressions sur ces pratiques innovantes réalisées à travers le monde?
 - a. Aviez-vous déjà entendu parler de certaines de ces pratiques?
2. Pensez-vous que certaines de ces pratiques pourraient être applicables à votre lieu de diffusion? Pourquoi?
 - a. Quel rôle pensez-vous que vous auriez à jouer dans l'implantation de telles pratiques? Auprès de la clientèle? Des employés? Des producteurs?
 - b. Pensez-vous que certaines de ces pratiques pourraient être implantées lors de spectacles réguliers avec des spectateurs sans besoin particulier?
 - c. Quels seraient les facilitateurs et les obstacles à une telle pratique?

CONCLUSION (10 minutes)

- Retour sur la rencontre;
- Vérification si des questions ou des idées sont restées en suspens;
- Remerciements d'avoir participé à l'étude.

ANNEXE D CERTIFICATION ÉTHIQUE



4279

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS

En vertu du mandat qui lui a été confié par l'Université, le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains a analysé et approuvé pour certification éthique le protocole de recherche suivant :

Titre : **Pratiques innovantes dans le milieu des arts de la scène pour la participation occupationnelle des personnes en situation de handicap**

Chercheur(s) : Mégane Prévost-Breault
Département d'ergothérapie

Organisme(s) : Aucun financement

N° DU CERTIFICAT : CER-23-296-07.12

PÉRIODE DE VALIDITÉ : Du 11 avril 2023 au 11 avril 2024

En acceptant le certificat éthique, le chercheur s'engage à :

- Aviser le CER par écrit des changements apportés à son protocole de recherche avant leur entrée en vigueur;
- Procéder au renouvellement annuel du certificat tant et aussi longtemps que la recherche ne sera pas terminée;
- Aviser par écrit le CER de l'abandon ou de l'interruption prématurée de la recherche;
- Faire parvenir par écrit au CER un rapport final dans le mois suivant la fin de la recherche.

Me Richard LeBlanc
Président du comité

Fanny Longpré
Secrétaire du comité

Décanat de la recherche et de la création


Date d'émission : 11 avril 2023

ANNEXE E
ENGAGEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ

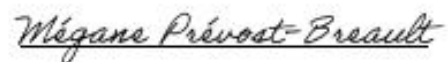


Engagement à la confidentialité

Moi, **Marie-Michèle Lord**, m'engage à traiter dans la plus stricte confidentialité les données de recherche auxquelles j'aurai accès dans le cadre du projet *Pratiques innovantes dans le milieu des arts de la scène pour la participation occupationnelle des personnes en situation de handicap* mené par Mégane Prévost-Breault conformément à toutes les normes éthiques qui s'appliquent aux projets de recherche avec des êtres humains.



Membre de l'équipe de recherche
Date : 2023-03-15



Chercheur
Date : 2023-03-15